



Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion

CESAG EXECUTIVE EDUCATION

(CEE)

MBA-Gestion de Projet

(MBA/GP)

Promotion (2013-2014)

Mémoire de fin d'étude

THEME

**Facilitation de la création d'entreprise:
Analyse des performances de la maison
de l'entreprise du Burkina Faso.**

Présenté par :

M. Mor FALL

Dirigé par :

M. Boubacar AW, professeur au CESAG

Octobre 2015

Dédicace :

A ma femme Rokhaya DIAW et mes enfants Papa Codé, Dié Aicha, Seynabou, Papa Ousseynou et Mouhamadou Moustapha pour leur soutien inestimable. Leurs encouragements m'a permis d'aller jusqu'au bout de cette exaltante entreprise.

A mon père et ma mère que je ne cesserai de remercier pour la qualité de l'éducation qu'ils m'ont prodiguée. Sans leur amour et la rigueur de leur éducation je ne saurais jamais faire preuve de courage et de persévérance, qualités sans lesquelles ce travail n'aurait aucune chance de se terminer. Même partis ils n'ont cessé de m'inspirer et de me guider dans mes choix et actions.

A tous les employés du cabinet POLY CONSEILS qui m'ont soutenu et encouragé tout le temps qu'a duré ma formation. Ils m'ont aidé parfois en exécutant des tâches pratiques telles que la saisie des questionnaires d'enquête et la gestion de mon agenda.

REMERCIEMENTS

Au terme de la rédaction de ce mémoire, nous exprimons notre profonde gratitude et nos sincères remerciements à Monsieur Ludovic COMPAORE, Directeur Général du cabinet Diligence Consult pour nous avoir accueillis dans la structure qu'il dirige et qui, malgré ses multiples responsabilités, nous a aidés à rencontrer les responsables de la Maison de l'Entreprise et de la Chambre de Commerce de Ouagadougou. Il a facilité la plupart de nos rencontres avec les entrepreneurs appuyés par la Maison de l'Entreprise.

Nous rendons grâce à ALLAH qui nous a permis de trouver les ressources et la volonté indispensables pour entreprendre des études si exigeantes et sélectives.

Nous adressons également nos sincères remerciements à :

Monsieur Boubacar AW professeur au CESAG pour ses multiples conseils et remarques durant la rédaction de ce mémoire. Ses conseils et critiques ont été d'un apport appréciable.

Monsieur KIEMDE Rahman Expert d'accompagnement au FAS Bagré/PCESA qui a été notre principal contact au niveau de la Maison de l'Entreprise. Sa parfaite compréhension des mécanismes d'appui de cette dernière nous a permis de gagner beaucoup de temps dans la recherche d'information, particulière dans la phase de revue documentaire.

Monsieur Annace ZONGO, Directeur Général du cabinet Consult Conseil, qui a mis à notre disposition toute la documentation dont il dispose. Il nous a beaucoup aidés pour la finalisation de la présentation du contexte du Burkina Faso.

Monsieur Moussa TASSEMBEDO, Expert en accompagnement des PME pour les documents qu'il a bien voulu mettre à notre disposition. Il a beaucoup facilité nos rencontres avec des entreprises de notre échantillon à Dédougou et Bobo-Dioulasso.

Monsieur Saydou DIPAMA, Responsable des opérations du cabinet Diligence Consult qui a administré notre questionnaire d'enquête à une bonne des entreprises de la ville de Dédougou.

Monsieur Alexis Lougri COMPAORE, établi à Ziniaré ; il a usé de son influence pour nous permettre de rencontrer les responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et du journal « Le promoteur ».

Les chefs d'entreprises **Maxime TOE**, **Alfred Serge BADO** et **Idrissa OUEDROGO** pour leur appui qui m'a permis de rencontrer à Ouagadougou, Dédougou et Bobo-Dioulasso une partie importante des entreprises incorporées dans mon échantillon d'étude.

Tous les camarades de la promotion 2013 - 2014 pour leur franche collaboration durant notre formation ;

Tous les parents et amis qui nous ont apporté leur soutien durant notre formation ainsi qu'à toutes les personnes, qui ont de près ou de loin, contribué à la rédaction de ce mémoire.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|---------------|--|
| AFD | Agence Française de Développement |
| AG | Assemblée Générale |
| ASCE | Autorité supérieure du contrôle de l'État |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BCEAO. | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Afrique de l'Ouest |
| BIT | Bureau International du Travail |
| BOA | Bank Of Africa |
| CA | Conseil d'Administration |
| CCI-BF | Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso |
| CDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CE | Commission Européenne |
| CEC/SI | Caisse d'Epargne et de Crédit du Secteur Informel |
| CEFORE | Centre de Formalité des Entreprises |
| CES | Conseil Économique et Social |
| CESAG | Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion |
| CGA | Centre de Gestion Agréés |
| CIA | Central Intelligent Agency |
| CND | Commission Nationale de la Décentralisation |
| CNPPC | Comité Nationale de Promotion des Pôles de Croissance |
| CNSS | Caisse National de Sécurité Sociale |
| COPA | Compétition des Plans d'affaires |
| CPC | Carte Professionnelle de Commerçant |
| CRE | Créer son Entreprise |
| CSD | Cadres Sectoriels de Dialogue |
| DAF | Direction de l'Administration et des Finances |
| DDP | Direction de Développement et des Projets |

| | |
|---------------------|--|
| DG | Directeur Général |
| DGAT | Direction Générale de l'Administration du Territoire |
| DGI | Direction Générale des Impôts |
| DIFA | Direction de la Facilitation des Affaires |
| DMAC | Direction du Marketing et de l'Appui Conseil |
| FAS Bagré | Fonds d'Appui aux Services à Bagré |
| FAS Bagré | Fonds d'Appui aux Services à Bagré |
| FCFA | Franc de la Communauté Financière Africaine |
| Fichier NERE | Fichier National des Entreprises et des Regroupements d'Entreprises du Burkina |
| FIDA | Fonds International de Développement Agricole |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FSCP | Fonds de Soutien à Coûts Partagés |
| GERME | Gérer Mieux votre Entreprise |
| IADM | Initiative d'allègement de la dette multilatérale |
| ICF | Fonds pour le climat d'investissement en Afrique |
| IFU | Identifiant Financier Unique |
| INSD | Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| JEB | Journées de l'Entreprenariat Burkinabè |
| MATD | Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation |
| MEBF | Maison de l'Entreprise du Burkina Faso |
| MER | Micro Entreprises Rurales |
| NTIC | Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication |
| OHADA | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PA/SNM | Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Micro finance |
| PACDE | Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement des Entreprises |
| PADSP | Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé |
| PAPME | Projet d'Appui à la Petite et Moyenne Entreprise |

| | |
|----------------|--|
| PASP | Projet d'appui au secteur privé |
| PASPRU | Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural |
| PCESA | Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole |
| PE | Petites Entreprises |
| PEI | Porteurs d'Entreprises Individuelles |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| PNSR | Programme National du Secteur Rural |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPP | Partenariat Public Privé |
| PPTE | Pays Pauvres Très Endettés |
| PRCE | Programme de Renforcement des capacités des Entreprises |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| RCCM | Registre du Commerce et du Crédit Mobilier |
| SARL | Société A Responsabilité Limitée |
| SCADD | Stratégie de Croissance Accéléré et de Développement Durable |
| SDE | Services de développement aux entreprises |
| SFD | Systèmes de Financement Décentralisés |
| SFI | Société Financière Internationale |
| SG | Secrétaire Général |
| SIAO | Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou |
| SOFIGIB | Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina |
| SONABEL | Société Nationale d'Electricité du Burkina |
| TPE | Très Petites Entreprises |
| TRIE | Trouver son Idée D'Entreprise |
| UE | Union Européenne |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| USD | Dollar Américain |

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Liste de figures

| | |
|---|----|
| Figure 1: Localisation du Burkina Faso | 34 |
| Figure 2: Carte administrative du Burkina Faso | 42 |
| Figure 3: Image du siège de la ME à Ouagadougou | 44 |
| Figure 4: Organigramme de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso | 51 |
| Figure 5: Age des PME rencontrées..... | 60 |
| Figure 6: Localisation des PME rencontrées..... | 61 |
| Figure 7: Poids des entreprises en faillite après 5 ans..... | 67 |
| Figure 8: Appréciation de l'accessibilité de la ME..... | 69 |
| Figure 9: Types d'appuis aux SFD partenaires de la ME | 73 |
| Figure 10: Impact sur les performances des SFD | 74 |
| Figure 12: Nature des appuis agricoles de Bagré..... | 80 |
| Figure 11: Récolte de riz dans une ferme de Bagré | 81 |
| Figure 13: Impact des appuis aux promoteurs agricoles | 81 |
| Figure 14: Synthèse des résultats de l'enquête de satisfaction | 84 |
| Figure 15: Motifs de satisfaction des appuis de la Maison de l'Entreprise | 85 |
| Figure 16: Appréciation des appuis de la ME | 90 |

Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau 1: Synthèse des données démographiques du Burkina Faso | 35 |
| Tableau 2: Principales données économiques du Burkina Faso..... | 36 |
| Tableau 3: Modalités d'adhésion à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso..... | 58 |
| Tableau 4: Localisation des CEFORE de la Maison de l'Entreprise du Burkina..... | 63 |
| Tableau 5: Deux premiers lauréats des JEB 2013 de la Maison de l'Entreprise d Burkina..... | 96 |
| Tableau 6: Nouvelles modalités d'adhésion à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso | 104 |

LISTE DES ENCADRES

| | |
|--|----|
| Encadré 1: Chiffres clefs des huit éditions de la Compétition des Plans d’Affaires..... | 64 |
| Encadré 2: Mise en évidence des résultats de l'appui de Technoserve | 65 |
| Encadré 3: Engagements de Coris Bank pour l'accompagnement des porteurs de projets | 65 |
| Encadré 4: Témoignage de la Société de l'Union des Pêcheurs de Bagré..... | 68 |
| Encadré 5: Témoignage du PDG de West Africa Gold Company | 69 |
| Encadré 6: Exemple du SFD MELKA PRESTIGE | 75 |
| Encadré 7: Exemple du SFD CEC/SI Ouagadougou | 76 |
| Encadré 8: Témoignages sur le projet de facilitation de l'accès au financement | 78 |
| Encadré 9: Témoignage du promoteur Wilfrid Amadé SAWADOGO | 82 |
| Encadré 10: Exemple de la Ferme Moderne du Faso..... | 83 |
| Encadré 11: Témoignage de Mme SOMDA Joséphine | 87 |
| Encadré 12: Témoignage de Monsieur Victor Emmanuel TIENDREBEOGO | 88 |
| Encadré 13: Témoignage de Ludovic SOMDA de Faso Techno Services | 89 |
| Encadré 14: Extraits des témoignages des promoteurs de la Maison de l'Entreprise | 91 |
| Encadré 15: Déclaration du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat..... | 92 |
| Encadré 16: Déclaration de soutien du Premier Ministre du Burkina..... | 92 |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| REMERCIEMENTS | 3 |
| SIGLES ET ABREVIATIONS | 5 |
| LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX | 8 |
| Liste de figures | 8 |
| Liste des tableaux | 8 |
| LISTE DES ENCADRES | 9 |
| 1. Objet de l'étude | 15 |
| 2. Problématique..... | 15 |
| 3. Objectifs de l'étude | 19 |
| 3.1 Objectif général..... | 19 |
| 3.2 Objectifs spécifiques | 19 |
| 4. Intérêts de l'étude | 19 |
| 5. Démarche de l'étude..... | 20 |
| 6. Délimitation du champ de l'étude | 22 |
| 7. Plan de l'étude | 22 |
| PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.. | 23 |
| 1.1 Cadre conceptuel | 24 |
| 1.1.1 Définition de la PME..... | 24 |
| 1.1.2 Définition de la notion de performance..... | 28 |
| 1.1.3 Soubassements théoriques de la création d'entreprises..... | 29 |
| 1.2 Modèle d'analyse et méthodologie..... | 31 |

| | |
|---|-----|
| DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE | 33 |
| 1.3 Contexte de l'étude | 34 |
| 1.3.1 Présentation générale du Burkina Faso | 34 |
| 1.3.2 Présentation de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso | 44 |
| TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS ET LECONS APPRISES DE L'EXPERIENCE DU BURKINA..... | 59 |
| 2.1 Présentation des résultats de la maison de l'entreprise du Burkina..... | 60 |
| 2.1.1 Principaux résultats de la maison de l'entreprise du Burkina | 61 |
| 2.1.2 Les facteurs clefs de succès de la Maison de l'Entreprise | 91 |
| 2.2 Les leçons apprises de l'expérience de la maison de l'entreprise | 97 |
| PRINCIPALES RECOMMANDATIONS | 101 |
| CONCLUSION GENERALE | 109 |
| BIBLIOGRAPHIE | 111 |
| Ouvrages Généraux | 111 |
| Rapports d'études | 112 |
| Autres documents | 112 |
| Webographie..... | 112 |
| ANNEXES | 114 |
| Annexe 1 : Questionnaire utilisé pour la collecte des données | 115 |
| Annexe 2 : Liste des Institutions financières rencontrées | 120 |
| Annexe 3 : Adresses et lieux de contact des structures d'appui rencontrées | 121 |

INTRODUCTION GENERALE

La mondialisation est au cœur des débats politiques et, plus particulièrement, des débats de politique économique en Afrique. A la question de savoir comment susciter et soutenir en Afrique une dynamique interne de développement durable et de réduction de la pauvreté, les économistes répondent aujourd'hui que le secteur privé doit constituer le moteur principal du processus de développement et que le fonctionnement de ce moteur sera stimulé par une intégration bien conduite dans le marché mondial. Toute la difficulté réside précisément dans la conduite de cette intégration au marché mondial.

Dans ce contexte, si la place et le rôle des entreprises dans l'économie suscitent toujours un large débat elles symbolisent surtout le dynamisme, la capacité d'adaptation, la diversité nécessaire à la croissance.

Ces entreprises constituent une des principales sources d'emploi et de revenus pour la population en Afrique. Ainsi, le seul "secteur informel" représenterait environ 75 % des emplois urbains dans les pays sahéliens¹. Par ailleurs, ces entreprises assurent la production de services et de biens locaux à moindre coût, mis sur le marché à un prix relativement bas, qui correspondent bien à la demande d'une large partie de la population dont le pouvoir d'achat reste très faible. Offrant des emplois, des revenus, des produits accessibles aux plus défavorisés, les petites entreprises sont également un terrain de formation pour une large partie des jeunes déscolarisés.

Le rôle des PME dans les stratégies de développement économique n'est plus à démontrer. Leur aptitude à créer des emplois ainsi que leur flexibilité face aux changements sont souvent magnifiées. C'est la recherche de cette flexibilité qui explique le regain de la création d'entreprises et cette tendance à se lancer en affaires. C'est ce que les chercheurs appellent « l'entrepreneuriat ». Ce dernier se définit selon Verstraete et Fayolle, 2005 comme le « processus de réalisation de projets, de perception d'opportunités et d'imagination de façon de répondre à un besoin avant que d'autres ne le fassent »; en d'autres termes, c'est la transformation d'un problème en opportunités d'affaires.

¹ Source : Les défis de la petite entreprise en Afrique, C.CHAZE et F.TRAORE, 2000.

Or, l'accélération importante de l'urbanisation, notamment en Afrique de l'Ouest (60% de taux d'urbanisation en 2020 contre 40% aujourd'hui), devrait assurer un fort appel sur le long terme pour ce type d'entreprise. En effet, une croissance aussi rapide entraîne des besoins énormes : se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner, etc.

Même si elles consomment peu et si leurs revenus sont faibles, on assiste depuis une décennie à l'émergence de PME modernes dans les secteurs du bâtiment, du transport et des activités de transformation (minoterie, laiterie, confection, etc.), ainsi que dans les NTIC.

Ce développement montre que le secteur privé africain moderne existe. Mais la contribution actuelle des PME à la croissance économique est encore insuffisante².

Du reste, les économies africaines continuent d'améliorer leurs réglementations des affaires, souligne le rapport Doing Business 2013 rendu public par la Banque mondiale et la Société financière (SFI), précisant que "beaucoup reste à faire pour bâtir un secteur privé robuste et compétitif" sur le continent. Cette étude montre que 17 des 50 économies qui ont le plus amélioré leurs réglementations des affaires applicables aux entreprises locales depuis 2005 se trouvent en Afrique sub-saharienne. Un grand nombre de réformes ont été enregistrées en Afrique pour améliorer l'environnement des affaires et faciliter l'investissement.

En dépit de ces "avancées", "beaucoup reste à faire pour permettre aux économies africaines de bâtir un secteur privé robuste et compétitif". Le rapport relève que "le classement moyen dans la région en matière de facilité de faire des affaires est de 140 sur 185". Il souligne que "l'Ile Maurice et l'Afrique du Sud sont les seules économies africaines figurant parmi les 40 premières à l'échelle mondiale".

Parmi les économies africaines qui se sont le plus améliorées depuis 2005 se trouve le Burkina Faso. Ce bon classement n'a pas surpris les observateurs qui ont souligné les efforts impressionnants consentis par ce pays pour améliorer son environnement des affaires malgré un contexte géographique et climatique handicapant.

² Rapport Commission Economie et Développement du Haut Conseil de la Coopération Internationale de la République Française, mars 2008.

En effet, le Burkina Faso, pays pauvre très enclavé, appuyé par ses partenaires techniques et financiers a mis en œuvre d'importantes réformes ayant conduit à une nette amélioration des performances de son économie.

La création de la Maison de l'Entreprise entre en ligne droite de ces réformes qui ont permis au Burkina d'améliorer son classement dans le dernier Doing Business. Sa mise en place est le résultat d'un diagnostic approfondi de l'économie du pays qui a révélé un déficit institutionnel d'appui aux entreprises. Bien que des efforts importants aient été faits pour promouvoir le secteur privé, l'absence d'un dispositif institutionnel d'accompagnement des entreprises et porteurs d'initiatives constituait une sérieuse contrainte.

Avant la création de la Maison de l'entreprise les responsables des entreprises, notamment les PME, se sont heurtés à un manque criard de financement pour mener à bien leurs activités. Les porteurs d'initiatives ont été bloqués par l'absence d'incubateur ou de pépinière d'entreprises pour l'éclosion de nouvelles entités. A ces contraintes s'est ajouté l'absence de centres techniques industriels pour apporter les appuis nécessaires aux entreprises en matière de recherche – développement et d'améliorer la qualité de leurs produits, surtout pour ceux destinés à l'exportation.

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso créée dans la foulée du Projet d'appui au secteur privé (PASP), initié par la Banque mondiale et qui s'est achevé en 2000 se positionne comme une réponse pertinente à ce besoin d'appui et d'accompagnement des entreprises et porteurs d'initiatives de création d'entreprises.

PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE

1. Objet de l'étude

A travers notre étude nous cherchons à faire le lien entre les performances en création d'entreprises et les dispositifs de facilitation mis en place par l'état du Burkina Faso via la Maison de l'Entreprise.

2. Problématique

La création d'entreprises est érigée en priorité par la plupart des décideurs Africains. Ainsi, elle permettrait une relance économique, et offrirait aux jeunes la possibilité de ne plus partir en exode à la recherche d'un paradis européen imaginaire. Sans création d'entreprise il serait illusoire de parler de croissance ou de développement.

En dépit des efforts fournis les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espoirs. Les entreprises peinent à se créer et de nombreux dispositifs mis en place ne produisent pas les effets escomptés.

De nombreux facteurs sont à l'origine de ces échecs :

D'abord la faible culture entrepreneuriale en Afrique : Les jeunes africains sont confrontés à un environnement socioéconomique qui ne favorise pas l'esprit d'entrepreneuriat. Il faut éduquer la population sur les biens fondés de l'entrepreneuriat qui en principe est la clé du développement de l'Afrique. Le manque de soutien du jeune entrepreneur est également un problème à résoudre.

Ensuite la difficulté d'accéder à des financements adéquats : les possibilités de financement des entreprises sont très minces. Il est difficile de trouver une institution financière appropriée pour un financement adéquat et à long terme. Plusieurs entrepreneurs ici sont obligés de recourir au système d'épargne informelle. Les ressources sont très souvent utilisées et investies directement dans la petite entreprise familiale ou artisanale et se substituent au crédit bancaire pour financer l'informel.

Enfin la lourdeur des procédures administratives : La procédure de création d'entreprise est complexe et très longue dans beaucoup de pays africains. En général il faut attendre assez longtemps et faire face à énormément de difficultés, afin de pouvoir enfin ouvrir son entreprise.

Ces contraintes ont longtemps plombé le développement de l'entrepreneuriat au Burkina malgré la volonté affichée par les pouvoirs publics d'accompagner l'initiative privée pour réduire le chômage, surtout des jeunes et des femmes en particulier.

Le Burkina Faso, pays pauvre très endetté (PPTE), a connu dans les années 90, un essor très important de son secteur privé suite à la fermeture de plusieurs sociétés nationales consécutive à la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurelles. Une bonne partie des déflatés de la fonction publique s'est retrouvée contrainte de s'activer dans le secteur informel qui commençait à prendre de l'ampleur. Ses nouveaux entrepreneurs n'étaient pas tous préparés à faire face aux défis qu'imposent la mise en place et la gestion d'une entité commerciale. L'état avait entamé d'importantes réformes dont le but visé était de renforcer le secteur privé naissant à se structurer et à consolider ses fondements.

C'est ainsi que des dispositifs incitatifs relatifs à la fiscalité et aux modalités de constitution de sociétés ont été initiés. Le code des investissements a été également revu pour favoriser l'implantation de firmes étrangères et la mise en relation avec les opérateurs nationaux.

Malgré ces réformes, on constate que certains secteurs et pas les moindres en particulier ceux agricoles et des services, piliers de la croissance économique n'arrivent toujours pas à tirer bénéfice des avantages incitatifs prévus par le code général des investissements afin d'amorcer leur véritable envol.

Pourtant le Burkina Faso s'est engagé à construire un vaste programme de réformes économiques afin de poser les bases d'une économie compétitive avec le secteur privé comme principal moteur de la croissance.

Le rôle déterminant de ce secteur privé en tant que moteur de croissance économique est désormais reconnu, de même que la nécessité pour l'Etat de renoncer à son implication directe dans les secteurs productifs.

En effet, le rôle de l'Etat devait osciller entre le souci d'octroyer au secteur privé une liberté et un champ d'action plus étendu en vue de favoriser son expansion et la nécessité d'intervenir dans les domaines où son action est stricto sensu déterminant.

Autrement dit, il devrait aider le secteur privé à devenir, à ses côtés, un véritable moteur de développement, générateur de croissance. Il n'est pas exagéré de dire que l'efficacité du secteur privé local est la meilleure façon d'attirer des investissements étrangers directs.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso créée depuis le 11 juin 1948 comme Chambre d'Agriculture et d'Industrie avec pour siège Bobo-Dioulasso est devenue Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat en 1973 puis Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) en 2007 avec la création d'une Chambre autonome des Métiers de l'Artisanat. Elle occupe depuis cette date une place de choix dans le dispositif d'appui à la création et à la consolidation des entreprises privées au Burkina Faso.

La CCI-BF a le statut d'Etablissement Public doté des moyens administratifs, juridiques et financiers indispensables à l'accomplissement de sa triple mission consultative, représentative et administrative.

Jusqu'au début des années 2000 de timides appuis étaient offerts par des entités publiques sans que cela ne débouche sur des résultats palpables en matière de création d'entreprises.

La plupart des entreprises solides mises en place dans les années 80 et 90 étaient promues par des multinationales dans des secteurs comme les mines et les BTP. Le secteur privé national laissé en rade a commencé timidement à s'organiser et à revendiquer un rôle et une place dans le développement du pays.

En partie, elle a été à l'origine de la création de la Maison de l'Entreprise dont une des missions est de contribuer à faciliter la création d'entreprises viables et pérennes.

Pendant longtemps les créateurs d'entreprises au Burkina ont été abandonnés à eux-mêmes. Ils faisaient face à d'énormes difficultés dans leurs démarches. Beaucoup abandonnaient au bout de quelques mois, ne pouvant plus supporter cette difficile épreuve de devoir chercher seuls des informations indisponibles ou de courir derrière des financements introuvables.

Les nombreuses réflexions initiées au niveau de l'état ont débouché sur l'identification de solutions pérennes pour booster la création d'entreprises, notamment :

- La mise en place au niveau des banques de fonds de garantie et de capital-risque pour faciliter l'accès au crédit aux entreprises et porteurs de projets. Le crédit étant considéré comme la contrainte majeure qui se dresse devant les créateurs, cette solution a été longtemps promue sans jamais donner à elle-seule les résultats escomptés.
- Le renforcement des compétences des chambres consulaires en vue d'accompagner les créateurs d'entreprises dans leurs démarches. Cette solution s'accompagne de la mise en place de centres de gestion au sein de ses entités pour fournir des services de conseil et d'assistance en gestion aux entreprises existantes.
- La mise en place d'une entité spécialisée avec des missions élargies couvrant toute la panoplie de contraintes, identifiées par l'état et le secteur privé, qui se dressent sur le chemin des entrepreneurs. Il s'agit d'intervenir sur tous les aspects importants pouvant freiner le développement de l'entreprise. De la formation, à la facilitation à l'accès au financement en passant par le conseil en gestion et la mise en relation. Cette entité devait être constituée avec une forte implication du privé qui devait assurer sa gestion.

Pour notre part, ayant participé à plusieurs rencontres au cours desquelles la question du dispositif à mettre en place a été agitée nous marquons notre préférence pour la solution de la mise en place d'une entité spécialisée comme la Maison de l'Entreprise.

Dès lors nous allons nous évertuer, dans notre démarche de recherche, à trouver des réponses pertinentes aux questions fondamentales ci-dessous :

1. Les dispositifs de facilitation ont-ils une influence positive sur la création d'entreprises ?
2. Au Burkina Faso la Maison de l'Entreprise a-t-elle permis d'augmenter le nombre d'entreprises créées ?
3. Le taux de survie des entreprises créées avec l'appui de la Maison de l'Entreprise est-il supérieur à celui des entreprises non appuyées ?

3. Objectifs de l'étude

3.1 Objectif général

L'objectif principal de notre travail est de faire le lien entre les performances en création d'entreprises et les dispositifs de facilitation mis en place au sein de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF)

3.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira à travers des études à mener sur terrain, notamment à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Dédougou et Bagré:

- De mettre en évidence les performances de la Maison de l'Entreprise en matière de facilitation à la création d'entreprises ;
- D'identifier les facteurs clefs de son succès ;
- D'évaluer les dispositifs mis en place pour atteindre ses performances ;
- De montrer que le taux de survie des entreprises accompagnées par la Maison de l'Entreprise est supérieur à celui des autres entreprises ;
- De mettre en évidence les leçons apprises de l'expérience du Burkina.

4. Intérêts de l'étude

Cette étude va déboucher sur l'identification et la mise en évidence des facteurs clefs de succès de l'expérience du Burkina Faso en matière de facilitation à la création d'entreprises. Elle pourra servir de référence à tous les autres pays de la sous-région Ouest Africaine qui s'intéressent à la question de la création d'entreprises. L'état du Burkina, la Maison de l'Entreprise elle-même ainsi que la Banque Mondiale, promotrice de l'expérience y tireront des leçons intéressantes à capitaliser.

Pour l'état Burkinabé, l'étude identifiera des points d'amélioration sur lesquels des recommandations pertinentes seront formulées.

Pour la Maison de l'Entreprise, les personnes enquêtées offriront un feed back sur les services de l'institution qui pourra en tenir compte pour améliorer son offre d'appui aux porteurs d'initiatives et dirigeants d'entreprises.

Pour la Banque Mondiale et les autres PTF soutiens de l'initiative, il s'agira d'offrir un modèle en référence aux autres pays qui font face à la lancinante question du chômage.

Pour nous-mêmes, l'étude nous permettra de mieux connaître les avantages qu'offrent les dispositifs d'appui à la création d'entreprises au Burkina. Pour avoir vécu pendant trois (3) années comme expatrié nous envisageons l'ouverture d'un cabinet en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de services d'appui aux entreprises Burkinabés.

5. Démarche de l'étude

Pour la réalisation de notre travail nous avons adopté une démarche combinant une partie quantitative et une partie qualitative.

La démarche quantitative réalisée a mis en évidence les étapes suivantes :

- Revue documentaire : réalisée au Burkina, notamment à la maison de l'entreprise et à la chambre de commerce.
- Elaboration des supports et choix des techniques de collecte de données.
- Collecte des données à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Dédougou et Bagré.
- Analyse et exploitation des données à Dakar à l'aide du logiciel sphinx.
- Rédaction et finalisation du mémoire.

La démarche qualitative a été réalisée sous forme d'enquête de satisfaction qui nous a permis de recueillir les opinions des créateurs d'entreprises sur le dispositif de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso.

Nous avons utilisé pour effectuer nos recherches les techniques ci-après :

L'observation

L'observation comme moyen de collecte d'information a consisté, d'une part à constater au niveau des chambres de commerce et de la Maison de l'Entreprise l'engouement des créateurs d'entreprises au moment où ils effectuent leurs démarches pour bénéficier des appuis et d'autres part à constater sur le terrain le nombre croissant de nouvelles implantations, notamment à Bagré. Nous avons assisté à des témoignages sur les effets des services de la Maison de l'Entreprise sur la facilitation en matière de création d'entreprises.

La revue documentaire

La revue documentaire a consisté à examiner avec soin et de façon méthodique l'ensemble des documents disponibles et susceptibles de nous aider dans la réalisation de notre étude. Nous avons exploité au siège de la Maison de l'Entreprise les rapports d'études commanditées par les partenaires, les différents numéros du journal « Le promoteur », les articles de presse ainsi que les notes de conjonctures de la direction des statistiques.

La revue documentaire étant indispensable pour toute recherche, elle nous a permis de disposer de plus d'informations pour affiner notre méthodologie et constituer notre échantillon.

L'entrevu

L'entrevu est une situation de communication entre deux individus (un interviewé et un intervieweur), dans l'intention de faire révéler par l'interviewer l'information que nous recherchons. Il s'agit donc des différents échanges que nous avons eus avec des responsables de la Maison de l'Entreprise, des porteurs de projets, des responsables d'entreprises, des experts pourvoyeurs de services d'appui et des agents de l'administration. La prise de contact avec ceux-ci, nous a permis de nous déplacer, après plusieurs visites de terrain à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Dédougou et Bagré, un important pôle de création d'entreprise où la Maison de l'Entreprise a mis sur pied une équipe en charge des appuis aux entreprises du secteur agricole.

6. Délimitation du champ de l'étude

Notre étude a plus favorisé l'analyse qualitative des performances de la Maison de l'Entreprise en matière de facilitation à la création d'entreprises. L'analyse quantitative a été assez sommaire. Une analyse quantitative plus poussée aurait à coup sûr été plus rigoureuse pour identifier les relations de causes à effets entre les appuis de la Maison de l'Entreprise et la création d'emplois. Toutefois, en tenant compte du temps limité et des modestes moyens dont nous disposions nous ne pouvions que privilégier l'étude qualitative. Aussi nous n'avons pas pour ambition de procéder à une analyse globale des dispositifs d'appui existants au Burkina Faso. Notre objectif est d'apporter une modeste contribution à la capitalisation d'une expérience innovante en mettant en évidence ses principales performances.

7. Plan de l'étude

Notre travail s'articulera essentiellement autour de trois (3) grandes parties.

La première partie portera sur l'approche théorique de la création d'entreprises à travers laquelle nous allons définir les concepts de « PME », de « performance » et analyser les soubassements théoriques de la création d'entreprises en Afrique.

La deuxième partie se consacrera au contexte général de notre étude où il s'agira essentiellement de présenter le processus d'accompagnement des porteurs de projets et entreprises ainsi que l'environnement global du pays.

La troisième partie nous permettra de présenter les résultats de nos enquêtes et enfin identifier les facteurs clefs du succès de la Maison de l'Entreprise. Nous nous évertuerons à mettre en évidence les leçons apprises de cette innovante expérience.

**PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE
DE L'ETUDE**

CESAG - BIBLIOTHEQUE

1.1 Cadre conceptuel

Des concepts importants sont utilisés dans la littérature sans que les différents acteurs qui les agitent en donnent la même définition. Pour éviter toute équivoque nous allons donner, dans ce document, une définition précise des concepts clés utilisés pour notre travail de recherche. Il s'agit notamment des notions de PME et performances qui occupent une grande place dans notre étude.

1.1.1 Définition de la PME

Selon un rapport de la Commission Economie et Développement du Haut Conseil de la Coopération Internationale HCCI (mars 2008), la notion d'entreprise a été utilisée pour désigner toutes structures qu'elles soient commerciales ou à but non lucratif et qui combinent des ressources humaines, matérielles et financières en vue d'atteindre un objectif. Les entreprises cibles de notre étude sont les PME, quel que soient leurs tailles ou secteurs d'activité, qu'elles soient formelles ou s'activent dans le secteur informel.

Il existe autant de définitions de la PME qu'il y a d'experts sur le sujet. La difficulté d'avoir une définition précise de cette réalité économique, selon le HCCI, tient au fait que la PME est multiforme par son objet, ses ressources en capital et en compétences, par le fait du manager et des ambitions qu'il porte, par le contexte économique (marché, droit, réglementation, etc.) dans lequel elle évolue.

Les définitions couramment rencontrées se cantonnent prudemment à des critères quantitatifs et juridiques (total bilan, chiffre d'affaires, nombre de salariés, formalisme de la gestion, statuts, impôts, formel/informel, etc.). Mais, par exemple, la distinction entre PME et TPE est ardue si l'on s'en tient à un critère d'effectif : en Europe, l'INSEE considère que le seuil à partir duquel une entreprise n'est plus artisanale est un chiffre d'effectif de 10 salariés. Or, ce critère n'est pas pertinent en Afrique. Ainsi, une PME française et/ou européenne réalisant un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros et employant 250 salariés correspondrait à une grande entreprise industrielle (publique et/ou privée) réalisant un chiffre d'affaires de 75 milliards de francs CFA et employant environ 2.000 salariés.

Plus généralement, ces critères, s'ils semblent objectifs, plutôt faciles à énoncer et à cerner, ne caractérisent que partiellement la PME. Pire, ils peuvent en donner une vision erronée et surtout laisser de côté de multiples entreprises dynamiques, porteuses d'avenir, partie intégrante du tissu économique, du fait qu'elles ne remplissent pas tel ou tel critère. Plus généralement, il est difficile de caractériser une organisation au travers d'un seul indicateur, a fortiori quantitatif, tel la taille, même s'il est plus opérationnel pour des fins statistiques ou de politique économique. Le choix d'un indicateur unique occulte la diversité des comportements économiques à l'œuvre et donc celle des contraintes et des leviers de la performance.

A la différence d'une TPE, la PME a une emprise sur son environnement. La TPE évolue dans une logique beaucoup plus sociale qu'économique : il s'agit d'assurer la vie, voire tout simplement la survie, d'un individu ou d'un petit groupe familial. A l'inverse, le promoteur d'une PME s'inscrit dans une logique entrepreneuriale qui nécessite une accumulation de capital, même modeste. Il investit, embauche, en fonction d'un projet d'entreprise qui ne se limite pas à la survie d'un clan ou d'un système familial. Il dispose d'une vision à moyen et long terme, la conscience d'un marché, un savoir-faire valorisé ainsi que des capacités techniques et de gestion.

En France, il n'existe pas de définition officielle unique, mais on utilise le plus souvent dans les statistiques soit le seuil de 250 salariés, soit celui de 500 salariés. L'Union européenne a, dès avril 1996, adopté une recommandation sur la définition des petites et moyennes entreprises. Actualisée en mai 2003, cette recommandation (n° 2003/361/CE) stipule, en ce qui concerne le seuil d'effectif et les seuils financiers, que les PME sont constituées des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont : soit le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ; soit le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros³.

La PME n'est pas une « petite grande entreprise ». Si l'on doit comparer, voire opposer les entreprises entre elles, cela doit être selon les principes de cohérence qui conditionnent leur pérennité, c'est-à-dire selon la logique d'actions organisant leurs relations et leur adéquation avec leur environnement. Ramener la PME à une « petite grande entreprise » revient à considérer de manière implicite que les structures organisationnelles et les comportements

³ Source : INSEE

stratégiques déterminant les performances sociales, économiques et financières sont de natures similaires. Cette représentation implicite mais dominante de « l'entreprise » en tant qu'entité homogène à la recherche de ressources financières destinées à lui permettre de mener à bien son activité d'investissement et d'exploitation en vue de « grandir » est toutefois source de nombreuses ambiguïtés. Ce qui fonde, semble-t-il, la pertinence du concept de taille, et donc la spécificité de la PME c'est la nature de son fonctionnement, au regard de ses relations avec son environnement.

Le concept de PME permet difficilement d'appréhender la diversité économique et financière des petites entreprises et, par contrecoup, de faire apparaître un réel besoin en matière d'intermédiation ou de proximité. Mais si l'on considère les PME comme un tissu économique spécifique, il sera sans doute possible d'établir une typologie sur des critères quantitatifs.

Si cette typologie avait pour objet de découper la population des PME afin de cibler une catégorie d'entre elles et donc d'en exclure les autres, on se tromperait sans doute et à double titre : - on sacrifierait au confort et à la simplicité statistique (macroéconomique) de l'intervention, la qualité indispensable de l'approche microéconomique seule capable d'apporter de vraies réponses à chaque PME en tenant compte de ses spécificités ; - on exclurait arbitrairement une partie de la population des PME. On sacrifierait l'économique, l'envie d'entreprendre au respect de critères qui eux ne fondent pas l'entreprise. La bonne entreprise serait celle capable de présenter de bons dossiers conformes aux critères et grilles d'évaluations et non celle qui a de l'avenir mais qui pêche encore par une administration défaillante. En revanche, cette typologie devrait permettre d'identifier des types d'intervention spécifiques adaptés finement aux différents types de PME et à leurs besoins (c'est-à-dire passer par une approche très pragmatique, voire personnalisée pour répondre aux besoins de chaque entreprise).

Au Burkina Faso, en référence à la Charte des PME élaborée en 2010, dans son article 2, « On entend par Petite et Moyenne Entreprise, toute personne physique ou morale productrice de biens et services marchands, immatriculée au registre de commerce ou tout autre registre, totalement autonome, dont l'effectif ne dépasse pas deux cents (200) employés permanents et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à un milliard (1.000.000.000) FCFA avec un niveau d'investissement inférieur ou égal à deux cent cinquante millions (250.000.000) FCFA et qui tient une comptabilité régulière ».

Ainsi, les critères distinctifs par catégories de PME sont entre autres : Le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et le montant des investissements. Il faut entendre ici par « nombre d'employés », le personnel travaillant permanemment sur la base d'un contrat de travail. Le chiffre d'affaires étant la somme des ventes réalisées au cours de l'année allant du 1er janvier au 31 décembre. L'investissement quant à lui est perçu comme étant l'ensemble des moyens matériels, et financiers mis en oeuvre pour le fonctionnement de l'entreprise.

Cette définition (ou caractérisation) de la PME selon la Charte, qui met en exergue les critères distinctifs nous paraît acceptable dans le contexte burkinabè même si nous constatons qu'elle est d'inspiration Européenne.

Il nous semble donc nécessaire de prendre en compte dans le cadre de notre étude, aussi bien la PME telle que définie dans la Charte, que la petite entreprise qui n'a pas été prise en compte (secteur informel) car n'ayant pas de comptabilité certifiée ; ce, d'autant que le secteur privé porte à 32%⁴ l'empreinte « informelle ». La notion de PME regroupe donc :

- la micro entreprise : qui est définie comme une entreprise qui emploie en permanence moins de dix (10) personnes et qui réalise un chiffre d'affaires hors taxes inférieur ou égal à trente millions (30.000.000) FCFA avec un niveau d'investissement inférieur ou égal à trois millions (3.000.000) FCFA. Elle tient une comptabilité allégée de trésorerie ;
- la petite entreprise : qui est définie comme une entreprise qui emploie en permanence moins de cinquante (50) personnes, qui réalise un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à trente millions (30.000.000) FCFA et inférieur ou égal à cent cinquante millions (150.000.000) FCFA avec un niveau d'investissement inférieur ou égal à cinq millions (5.000.000) FCFA. Elle tient une comptabilité en interne ou par toute autre structure similaire reconnue au Burkina Faso ;
- la moyenne entreprise : définie pour sa part comme une entreprise qui emploie en permanence moins de deux cent (200) personnes et qui réalise un chiffre d'affaires

⁴ Source : Statistiques officielle du Burkina au 31 décembre 2010

hors taxes supérieur à cent cinquante millions (150.000.000) FCFA et inférieur ou égal à un milliard (1.000.000.000) FCFA avec un niveau d'investissement inférieur ou égal à deux cent cinquante millions (250.000.000) FCFA. Elle tient une comptabilité selon le système normal en vigueur dans l'espace UEMOA.

Les PME sont donc les types d'entreprises dont le nombre d'employés, le niveau d'investissement et le chiffre d'affaires ne dépassent pas certaines limites. Elles rencontrent des difficultés à se créer et s'implanter durablement dans des contextes où les dispositifs d'appui ne sont pas toujours adaptés et ont des niveaux de performances faibles.

Proposons nous donc à cet effet de cerner la notion de performances, notamment des dispositifs d'appui à la création d'entreprises.

1.1.2 Définition de la notion de performance

Le dictionnaire Larousse Français définit la performance comme un « résultat chiffré d'un athlète ou d'un cheval à l'issue d'une épreuve » ou un « résultat obtenu dans un domaine précis par quelqu'un, une machine, un véhicule ».

Selon cette définition le concept de performance intègre ainsi la notion d'efficacité, c'est-à-dire l'idée d'entreprendre et de mener une action à son terme. La performance consiste donc à obtenir un certain résultat conformément à un objectif donné.

D'autres définitions spécifiques aux organisations sont disponibles dans la littérature. La performance d'une organisation est le jugement porté par ses clients, usagers et riverains sur le rapport entre valeur produite et coûts encourus (Lorino, 1999).

Certains auteurs parlent de performance globale pour intégrer des notions comme la responsabilité de la société vis-à-vis de son environnement immédiat.

Toutes ses définitions se recoupent sur le recours à la notion d'efficacité pour expliquer « la performance ».

Dans le cas de notre étude la performance sera entendue au sens de résultats appréciables dans des domaines précis ayant trait à la création d'entreprises.

Se pose dès lors la question des indicateurs de mesure de la performance. Nous avons identifié des grandeurs mesurables pour apprécier objectivement les performances de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. Ainsi seront considérés comme des performances :

- ✓ Une augmentation du nombre d'entreprises du fait de l'appui de la Maison de l'Entreprise. Par exemple, les nouvelles entreprises créées avec l'appui des CEFORE sont imputables à l'existence de la Maison de l'Entreprise ;
- ✓ Une augmentation du taux de survie des entreprises appuyées par la Maison de l'Entreprise par rapport aux autres entreprises ;
- ✓ Une augmentation du recours aux services de la Maison de l'Entreprise par les porteurs de projets et entrepreneurs en quête d'appuis techniques et financiers ;
- ✓ Un meilleur accès aux marchés ou une facilitation de l'accès à des financements du fait de l'intermédiation de la Maison de l'Entreprise ;

1.1.3 Soubassements théoriques de la création d'entreprises.

Les recherches actuellement en cours tendent à montrer que la création de nouveaux emplois est surtout le fait de la création et du développement de nouvelles entreprises, souvent de taille petite ou moyenne. C'est notamment le cas en Afrique, où la plupart des entreprises apparues cette dernière décennie sont des TPE ou des PME (SFI, 2014) et où ce type d'entreprise occupe une position centrale dans le tissu économique des différents pays.

En Europe les petites et moyennes entreprises (PME) ont assuré 85 % de la création nette d'emplois dans l'UE⁵ au cours des années 2000. Au cours de la période considérée, la création nette d'emploi par l'économie de l'UE a été en forte hausse, 1,1 million de nouveaux emplois étant créés en moyenne chaque année. Il s'agit des principaux résultats de l'étude commanditée par la Commission européenne réalisée entre 2002 et 2010 concernant la contribution essentielle des PME à la création d'emplois.

⁵ Source : site web Europ Aid (www.europ-aid.org)

A travers l'appui à la création d'entreprise les états Africains cherchent à résorber l'important niveau de chômage qui sévit au niveau de sa population la plus active, notamment chez les jeunes.

Une littérature importante s'intéresse à la notion de création d'entreprise et de ses effets sur la réduction du chômage des jeunes. Cette littérature découle, pour la plupart des études commanditées par les organisations internationales (SFI, UEMOA, CDEAO). Celles-ci démontrent une influence positive entre l'augmentation du nombre d'entreprises et l'amélioration du taux de chômage.

D'autres travaux réalisés en France arrivent aux mêmes conclusions sur le fond que les études précitées. Ainsi, les résultats de l'enquête quantitative réalisée en 2011 par Audancia Nantes, une école de commerce réputée de la France, confirment que la création d'entreprise s'inscrit dans une dynamique de création d'emploi : créer une entreprise, c'est d'abord créer son emploi (75% des chômeurs créateurs l'indiquent comme prioritaire).

Enfin, les travaux de Claude ALBAGLI et Georges HENAULT (EDICEF, 1996) mettent en évidence une influence positive entre la création d'entreprise et le niveau du chômage.

Toutefois, les dernières enquêtes au Burkina Faso attirent l'attention sur le caractère marginal du rythme de création d'entreprises par rapport à l'augmentation des demandeurs d'emplois sur le marché. Les études ont révélé que les besoins d'emploi à venir sont très importants. Ainsi, selon les prévisions élaborées par l'INSD, la population active de 15 ans et plus devrait augmenter de plus de 160.000 personnes par an entre 2010 et 2015. Or on estime que la création d'emploi de ces dernières années aurait tourné autour de 20.000 emplois par an.

Il est donc clair que l'on est face à un déficit d'emplois décents très important qui appelle une mobilisation énergique en faveur de l'emploi, et en particulier à destination des jeunes arrivant sur le marché du travail.

1.2 Modèle d'analyse et méthodologie

Notre enquête a été réalisée par sondage, entre octobre 2014 et avril 2015, sur un échantillon de 135 personnes dont 110 entreprises, constitué selon les critères ci-dessous :

Les personnes concernées par notre enquête sont celles qui ont créé des entreprises entre 2010 et 2014, pour la plupart avec l'appui de la Maison de l'Entreprise. Des créateurs d'entreprises autonomes, c'est-à-dire sans appui ont été rencontrés.

Des entrevues avec des responsables de la Maison de l'Entreprise, des experts intervenant dans le processus de création d'entreprises, des agents des ministères et responsables de la chambre de commerce de Ouagadougou ont été menées.

Des promoteurs et responsables de Systèmes de Financement Décentralisés (SFD) appuyés par la Maison de l'Entreprise pour accroître leurs capacités à offrir des services financiers adaptés aux entrepreneurs nous ont livré leurs témoignages sur les effets de l'accompagnement.

Ce choix représentatif se justifie du fait que, même si la taille de notre échantillon est relativement petite elle couvre l'ensemble des acteurs intervenant autour de la création d'emploi au Burkina. La part prépondérante des porteurs de projets dans cet échantillon s'explique par le fait qu'ils constituent la cible principale des actions de la Maison de l'Entreprise. Cette catégorie d'enquêtés représente environ 7,48 % de la population globale soit 110 entreprises sur une population totale de 1.470.

Pour la réalisation de nos enquêtes nous avons rencontré quelques difficultés pour déterminer la population des entreprises cibles de notre étude. Les informations relatives à la population d'ensemble des entreprises sont souvent contradictoires.

Les principales sources que nous avons exploitées sont :

- ✓ La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso qui dispose d'un fichier des entreprises, le Fichier National des Entreprises et des Regroupements d'Entreprises du Burkina (fichier NERE).
- ✓ L'Institut Nationale des Statistiques et de la Démographie (INSD) dont le dernier recensement des entreprises remonte à 2009.
- ✓ Le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) qui dispose également d'un répertoire des entreprises.
- ✓ La Direction Générale des Impôts (DGI) qui donne des informations sur les entreprises et leurs situations par rapport à l'impôt.
- ✓ Le répertoire téléphonique de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) qui donne une idée du nombre d'entreprises abonnées à ses services.
- ✓ La Centrale des bilans de la BCEAO.

Même si ces sources ne concordent pas et que les données sont parfois incohérentes, en les rapprochant il est possible de se faire une idée du nombre d'Entreprises au Burkina.

Au total nous avons recensé une population totale de 14.692 entreprises, chiffres très proches de ceux du fichier NERE de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Cette population ne comptabilise pas les entreprises qui ferment ou celles qui sont en liquidation. Par contre, le fichier indique clairement le nombre de nouvelles entreprises par années d'inscription.

Pour déterminer la taille de notre population cible nous nous sommes basés sur le fichier NERE duquel nous avons extrait les grandes entreprises et les multinationales.

Les nouvelles créations représentent près de 10 % du nombre total d'entreprises du fichier, soit à peu près 1.470 entreprises.

**DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL
DE L'ETUDE**

CESAG - BIBLIOTHEQUE

1.3 Contexte de l'étude

1.3.1 Présentation générale du Burkina Faso

1.3.1.1 Situation géographiques

Figure 1: Localisation du Burkina Faso



Pays enclavé et soumis aux aléas climatiques, le Burkina Faso (anciennement Haute-Volta) est un pays d'Afrique de l'Ouest dont le nom signifie en français « pays des hommes intègres ». D'une superficie de 274.190 km², ce pays n'a aucun accès à la mer et est limitrophe de six pays : le Mali au nord, le Niger à l'est, le Bénin au sud-est, le Togo et le Ghana au sud et la Côte d'Ivoire au sud-ouest. Sa capitale est Ouagadougou et ses principales villes sont Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou.

La langue officielle est le français. Le Burkina Faso est membre fondateur de l'Union Monétaire Ouest Africaine et le Franc CFA est sa monnaie.

1.3.1.2 Données démographiques

A l'instar de beaucoup de pays Africain au Sud du Sahara, la population du Burkina est essentiellement jeune. Une bonne partie de cette population vie en zone rurale, jusqu'à plus de 80 %.

Les principales données démographiques du pays sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Synthèse des données démographiques du Burkina Faso

| Agrégats | Niveau | Sources et années |
|---------------------------------------|---|--------------------------|
| Population | 16, 9 millions | Banque mondiale, 2013 |
| Densité | 54 habitants/km ² | CIA World Factbook |
| Croissance démographique | 3,1% | Banque mondiale, 2013 |
| Espérance de vie à la naissance | 56 ans | Banque Mondiale, 2012 |
| Taux d'alphabétisation | 29% | CIA World Factbook |
| Religions | Islam : 60,5 % Catholicisme : 19% Animisme : 15,3% Protestantisme : 4,2% | CIA World Factbook, 2014 |
| Indice de développement humain | 181 ^{ème} sur 187 pays | PNUD, 2014 |
| Classement Transparency International | 83 ^{ème} sur 177 pays | 2013 |
| Taux d'analphabétisme | 60 % | Banque mondiale, 2013 |

1.3.1.3 Situation économique

Avec un PIB par tête de l'ordre de 1.000 fcfa par jour et par habitant, le Burkina Faso est un pays pauvre et enclavé. La forte pression démographique (+3,1% par an) absorbe une part importante de la croissance économique. L'aide au développement et le développement aurifère contribuent fortement au dynamisme de l'économie burkinabè.

En 2013, l'inflation a été contenue à 2%. Le déficit budgétaire, malgré une forte augmentation des dépenses sociales à compter de septembre 2013, est resté limité à 3% du PIB. La dette externe, dont la soutenabilité ne semble pas poser de problème à moyen terme, a été inférieure en 2012 à 22,9% du PIB et s'établit, en 2013, à 21,8% du PIB. La dette totale a toutefois augmenté passant de 27,3% du PIB en 2012 à 33,3% du PIB en 2013. Le déficit de la balance des paiements courants présente une tendance à l'aggravation en 2013 et 2014 (-0,8% du PIB en 2012 ; -3,5% en 2013 ; -5,8% en 2014) du fait, notamment, de la baisse du prix international et de la stagnation de la production du principal produit d'exportation du

Burkina (l'or), de la réduction des cours mondiaux du coton ainsi que de la forte augmentation des importations principalement tirées par les projets publics d'investissement.

Le Burkina Faso a été éligible dès 1997 à l'initiative PPTE, et a bénéficié dans ce cadre d'un important allègement de dette, notamment de la part des créanciers multilatéraux et de ceux du Club de Paris. L'atteinte du point d'achèvement en juin 2002 a ouvert la voie à un traitement final de la dette due par le pays aux créanciers du Club de Paris, qui ont accepté l'annulation de plus de 97% de leurs créances. Des efforts supplémentaires ont été accordés par les institutions multilatérales fin 2005 au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le stock de dette extérieure du Burkina Faso à fin 2013 (3 milliards de dollars) est constitué à 80% de dette multilatérale.

Tableau 2: Principales données économiques du Burkina Faso

| Agrégats | Niveau | Sources et années |
|---|--|--------------------------|
| PIB | 11,6 milliards USD | Banque mondiale, 2013 |
| PIB par habitant | 729 dollars | FMI, 2013 |
| Taux de croissance | 6,6 % | Banque mondiale, 2013 |
| Taux de chômage | NC | |
| Taux d'inflation | 2 % | DGTPE, 2013 |
| Solde budgétaire | - 3,2 % du PIB | CIA World Factbook 2014 |
| Balance commerciale | - 4 % du PIB | FMI, 2010 |
| Principaux clients | Chine (25,9%), Turquie (24,8%), Belgique (5,2 %) | CIA World Factbook, 2014 |
| Principaux fournisseurs | Côte d'Ivoire (17,6%), France (15,2 %), Ghana (4,8%), Togo (4,4%) | CIA World Factbook, 2014 |
| Part des principaux secteurs d'activité dans le PIB | agriculture : 33,6 % industrie : 23,6 % services : 42,8 % | CIA World Factbook 2014 |

1.3.1.4 Le climat

Le Burkina Faso possède un climat tropical de type soudano-sahélien (caractérisé par des variations pluviométriques considérables allant d'une moyenne de 350 mm au Nord à plus de 1.000 mm au Sud-ouest) avec deux saisons très contrastées : la saison des pluies avec des précipitations comprises entre 300 mm et 1.200 mm et la saison sèche durant laquelle souffle l'harmattan, un vent chaud et sec, originaire du Sahara. La saison des pluies dure environ 4 mois, entre mai-juin et septembre, sa durée est plus courte au nord du pays. On peut donc distinguer trois grandes zones climatiques :

- zone sahélienne au nord du pays : moins de 600 mm de pluviométrie par an et amplitudes thermiques élevées (15 à 45 degrés).
- zone soudano-sahélienne entre 11° 3' et 13° 5' de latitude Nord. C'est une zone intermédiaire pour les températures et les précipitations.
- zone soudano-guinéenne au sud du pays : plus de 900 mm de pluie par an et des températures moyennes relativement basses.

On distingue deux saisons inégales :

- Une saison d'hivernage très courte de 3 à 4 mois (juin à septembre).
- Une saison sèche de 8 à 9 mois (octobre à juin).

La rareté et la mauvaise répartition des pluies provoquent des migrations de plus en plus fortes des populations principalement du Nord et du centre vers les villes, le Sud-ouest et les pays de côte. La température varie de 16 à 45 degrés Celsius ; l'évaporation moyenne annuelle est estimée à 3.000 mm et la recharge annuelle de la nappe souterraine à 40 mm.

1.3.1.5 Le relief

Deux grands types de paysages existent au Burkina :

- La plus grande partie du pays est couverte par une pénéplaine. Elle forme un relief très légèrement vallonné avec par endroits quelques collines isolées, ultimes vestiges d'un massif du Précambrien. C'est un paysage assez monotone, avec un sol le plus souvent coloré en ocre par la latérite. Il a un relief plat qui ne retient pas de grande quantité d'eau d'où l'insuffisance hydrique dans certaines régions.
- La partie sud-ouest du pays forme un massif gréseux. Le point culminant du pays s'y trouve : le Ténakourou (749 m). Le massif est limité par des falaises très escarpées atteignant 150 m de haut : falaise de Banfora, pics de Sindou, Cavernes de Douna, etc.

L'altitude moyenne est de 400 m et le différentiel entre les deux points extrêmes ne dépasse pas 600 m. Le Burkina Faso est donc un pays plutôt plat, avec quelques accidents de terrain localisés.

1.3.1.6 L'hydrographie

Quoique peu élevé et relativement peu arrosé, le Burkina a un réseau hydrographique assez important, surtout dans sa partie méridionale. Les cours d'eau se rattachent à trois bassins principaux : les bassins de la Volta, de la Comoé et du Niger. Le pays devait son ancien nom de Haute-Volta aux trois cours d'eau qui le traversent : le Mouhoun (anciennement Volta Noire), le Nakambé (Volta Blanche) et le Nazinon (Volta Rouge). Le Mouhoun est le seul fleuve permanent du pays avec la Comoé qui coule au sud-ouest.

Le bassin de la Volta : le plus important, il s'étend au centre et à l'ouest du pays sur une superficie de 178 000 km². Il est constitué par trois sous-bassins majeurs : ceux du Mouhoun, du Nakambé et du Nazinon. Les eaux de ces bassins se rejoignent au centre du Ghana, où elles forment le lac Volta.

Le Mouhoun (Volta Noire) : seul cours d'eau permanent avec un bassin versant de 92.000 km², il prend sa source sur le versant nord du massif gréseux de la falaise de Banfora, dans une région où les précipitations dépassent 1.000 mm par an. Il coule d'abord vers le nord-est puis s'infléchit brusquement vers le sud. Au confluent du Sourou, le bassin versant du Mouhoun et ses principaux affluents (Plandi, Kou, Voun Hou) fournissent un débit moyen de 25 m³.s⁻¹. Ce débit est cependant très irrégulier. Le principal affluent du Mouhoun est le Sourou, rivière à pente peu accusée, qui draine l'ancienne plaine lacustre du Gondo dont le bassin versant est de 15 200 km². Ce bassin, presque totalement sahélien ne produit que de faibles écoulements. À l'état naturel, lors des décrues, le Sourou alimentait le Mouhoun. Depuis 1984, les ouvrages de dérivation et de contrôle installés en amont de la confluence avec le Mouhoun permettent le stockage de 250 millions de m³ dérivés des crues d'hivernage et de restituer le surplus dans le Cours aval du Mouhoun pendant la saison sèche. Changeant brusquement de direction après la boucle du Sourou, le Mouhoun coule vers le sud-est puis plein sud, formant frontière avec le Ghana. Il parcourt le pays sur une distance d'environ 860 km.

Le Nakambé (Volta Blanche) : il prend sa source à l'est de Ouahigouya, dans une région qui reçoit 500 à 600 mm d'eau par an. Il draine un bassin versant de 50 000 km². Il draine toute la partie centrale et le nord du plateau central et ne coule que pendant la saison des pluies. Les premiers écoulements intermittents peuvent se produire en mai, mais ce n'est qu'en juillet/août que les débits deviennent permanents à la station de Wayen et se renforcent vers l'aval pour atteindre à Bagré un débit moyen de 145 m³.s⁻¹ en août.

Le Nazinon (Volta Rouge) : lui et son principal affluent la Sissili, drainent la partie sud-ouest du plateau central avec un bassin versant de 20.000 km². Leur régime hydrologique est très voisin de celui du Nakambé.

La Pendjari : il forme la frontière sud-est du Burkina avec le Bénin, reçoit en rive droite trois affluents (le Doudodo, le Singou et la Konpienga) dont les bassins versants totalisent 21.600 km². Ces affluents apportent moins de 30 % du débit moyen de la Pendjari qui elle-même tarit complètement une année sur deux en avril à Porga au Bénin.

Le bassin de la Comoé : la Comoé draine l'extrémité sud-ouest du pays sur un bassin versant de 18.000 km² comprenant de nombreux affluents. Elle prend sa source dans les falaises

autour de Banfora, notamment dans le village de Takalédougou. Son cours, coupé par des rapides et des chutes, communique avec des mares permanentes situées au pied de la falaise de Banfora, comme le lac de Tengrela. Les écoulements sont permanents.

La pluviométrie relativement abondante de ces régions confère aux rivières qui s'y trouvent un régime nettement soudanien avec une augmentation des débits dès le mois de juin et les débits de crue en août/septembre pouvant atteindre 500 m³.s⁻¹.

Bassin du Niger : il draine le nord-est et l'est du pays et a un bassin versant de 72.000 km². Les affluents burkinabè du Niger les plus septentrionaux sont en grande partie endoréiques (le Béli, le Gorouol, le Goudébo et le Dargol) et peuvent provoquer des crues importantes. Par contre, les affluents soudano-sahéliens (la Faga, la Sirba, la Bonsoaga, le Diamangou et la Tapoa) ont des régimes un peu moins irréguliers et contribuent à la crise dite soudanienne du Niger qui se produit en septembre. Ces cours d'eau de faible débit ne forment souvent qu'un chapelet de mares.

Toutes les rivières du Burkina excepté le Mouhoun et celles du sud-ouest (bassin de la Comoé) sont temporaires : ne coulant que de juillet à octobre. En dehors du réseau hydrographique, il existe des bassins fermés qui alimentent de nombreuses grandes mares ou lacs naturels, sans écoulement permanent ou temporaire, qui occupent les bas-fonds ou les espaces interdunaires : les lacs de Tingrela, de Bam et de Dem, les mares d'Oursi, de Béli, de Yomboli et de Markoye. Les observations effectuées sur la mare d'Oursi et le lac de Bam laissent penser que le fond de ces lacs se colmate par des dépôts argileux.

Le manque d'eau est souvent problématique, surtout au nord du pays.

1.3.1.7 Organisation politique

La langue officielle est le français. De nombreuses langues nationales sont parlées dont les plus courantes sont le mooré, le dioula, le gulfancéma et le foulfoulde.

Depuis son indépendance en août 1960, le Burkina Faso a connu plusieurs régimes politiques : État de droit et État d'exception. À partir de 1991, le pays a officiellement opté

pour un système politique démocratique en adoptant une constitution par voie référendaire et en organisant des élections présidentielles et législatives.

Aujourd'hui, des institutions républicaines sont mises en place⁶ :

- Les élections du premier et du deuxième Président de la 4^e République respectivement en 1992, 1998 et 2004.
- Les élections législatives en 1992, 1997, 2002 et 2007.
- L'installation de la chambre des représentants.
- La mise en place de l'appareil judiciaire.

Il s'agit donc d'un État démocratique à trois pouvoirs qui sont :

- ✓ le pouvoir exécutif assuré par le Gouvernement,
- ✓ le pouvoir législatif composé d'une Assemblée Nationale et d'une Chambre des Représentants,
- ✓ le pouvoir judiciaire.

En outre, d'autres institutions viennent consolider l'état de droit. Ce sont notamment :

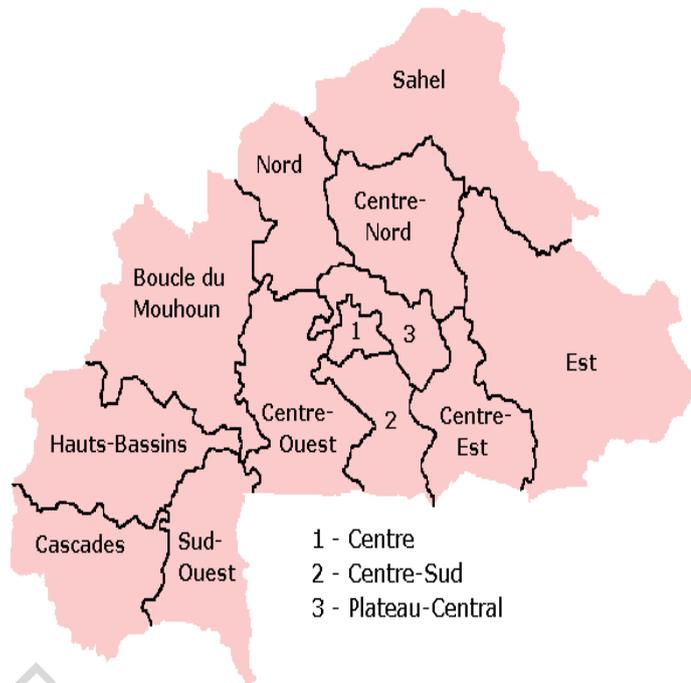
- le Médiateur du Faso,
- le Conseil Économique et Social (CES),
-
- le Conseil Supérieur de la Communication,
- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et la Commission Nationale de la Décentralisation (CND).

⁶ Cette organisation a été remise en cause suite au soulèvement populaire du 31 octobre 2014 qui a débouché sur le renversement du régime du président Blaise COMPAORE et l'instauration d'une période de transition.

1.3.1.8 Découpage administratif

Le Burkina Faso est divisé en 13 régions et subdivisé en 45 provinces, 350 départements, 359 communes et 8.000 villages environ. Les provinces étaient les anciennes subdivisions principales du pays mais ne sont plus des collectivités territoriales depuis le 2 juillet 2001. Les régions sont dirigées administrativement par un gouverneur représentant l'État auprès du conseil régional et qui est lui-même représenté dans les provinces par des hauts-commissaires.

Figure 2: Carte administrative du Burkina Faso



Les conseils régionaux réunissent les représentants des départements qui autrefois se réunissaient dans les conseils de province.

Il n'y a plus depuis 2011 d'assemblée consultative dans les provinces qui sont de simples intermédiaires administratifs entre les régions et les départements, les anciens conseils de province où étaient représentés les communes ayant été regroupés dans les conseils régionaux.

De plus les départements ont pour la plupart été érigés en municipalités de plein droit, et donc des collectivités territoriales, avec à leur tête un maire devant un conseil municipal. Selon le cas, les départements ont soit le statut de « commune urbaine », soit celui de « commune rurale ». Parmi les communes urbaines, les plus peuplées ont aussi le statut de « ville ».

Toutefois, légalement ces différents statuts sont tous des départements. Le département est la circonscription électorale de base pour toutes les institutions nationales et celles des collectivités territoriales.

Enfin de nombreuses fusions de communes ont eu lieu (avant ou après la création des départements, qui aujourd'hui presque partout ne comptent plus qu'une seule municipalité).

Toutefois les communes urbaines les plus peuplées sont divisées en « arrondissements municipaux » (à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), eux-mêmes divisés en « secteurs » administratifs. Les autres communes urbaines de plus de 2 000 habitants peuvent être aussi divisées en secteurs. Toutes les autres communes (urbaines ou rurales) sont ensuite divisées en « villages ». Ni les arrondissements, ni les secteurs urbains, ni les villages ne sont des collectivités territoriales : ils servent essentiellement comme outils de planification et de développement et d'unités territoriales statistiques (celles-ci étant basées sur des sous-ensembles de population d'environ 1 000 habitants, selon l'Institut national de la statistique et de la démographie qui établit la nomenclature officielle de toutes les collectivités territoriales, des provinces et des autres plus petites unités territoriales statistiques).

Ainsi les « villages » concernent des territoires essentiellement ruraux à l'intérieur des communes, et qui peuvent rassembler de nombreux hameaux autour d'une petite agglomération rurale. Le Burkina Faso compte ainsi plusieurs milliers de villages ou secteurs urbains, dans lesquels peuvent subsister d'encore plus nombreux hameaux (à la population très changeante du fait des fortes migrations vers de plus grandes villes, ou de la croissance de la périphérie de ces villes sur d'anciens territoires ruraux, lesquelles absorbent alors leurs anciens hameaux voire des villages entiers).

Les arrondissements, secteurs ou villages peuvent aussi avoir localement des conseils consultatifs (conseils de quartier, conseils de villages traditionnels, etc.), qui ne sont pas des collectivités territoriales mais des associations (de droit privé, ou paritaire), qui peuvent parfois recevoir des subventions et d'autres moyens de la part des départements ou des régions pour certaines missions développées en partenariat, ou des financements privés de la part de leurs membres (certaines collectivités territoriales adhèrent à ces structures de coopération locale). Ces associations peuvent aussi avoir compétence couvrant d'autres territoires voisins (y compris faisant partie d'autres arrondissements ou départements).

1.3.2 Présentation de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

1.3.2.1 Historique et genèse de la Maison de l'Entreprise

Figure 3: Image du siège de la ME à Ouagadougou



Le concept de « Maison de l'Entreprise du Burkina Faso » est né dans le cadre des activités du Projet d'appui au secteur privé (PASP), initié par la Banque mondiale et qui s'est achevé en 2000. Plusieurs organismes d'appuis cohabitaient avec pour mission d'accompagner le développement d'un secteur privé dynamique.

Au cours d'un atelier regroupant les représentations du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, les 2 et 3 octobre 1997, le secteur privé a exprimé ses attentes en matière d'assistance à tous les stades de développement de l'entreprise.

Le diagnostic établi à l'époque et qui demeure d'actualité, a indiqué un problème de coordination générale au niveau du dispositif d'appui au secteur privé qui se traduit par « des objectifs peu précis, des chevauchements multiples et une absence navrante de concertation stratégique élargie ». L'atelier a alors préconisé la mise en place d'une cellule spéciale « chargée d'établir le lien permanent entre les besoins du secteur privé et les instruments mis en place pour y répondre. Cette structure deviendrait ainsi, le prescripteur des services et des prestations spécifiques disponibles dans le système d'appui ». C'est ainsi qu'est né le premier concept « MAISON DE L'ENTREPRENEUR », en tant que forum de recueil des besoins du secteur privé, ainsi que le lieu de convergence des actions développées par les institutions d'appui. L'idée a été approfondie lors d'un autre atelier spécifique, organisé le 6 juillet 1998, au cours duquel les premières activités opérationnelles de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) ont été déclinées. Après cinq ans de maturation, la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso a été officiellement portée sur les fonds baptismaux, le 10 septembre 2002.

Depuis le 19 avril 2010, la MEBF est reconnue association d'utilité publique par décret n° 2010-180/PRES/PM/MATD/MEF. Ce statut d'entité indépendante lui confère une totale autonomie de gestion, ce qui était une exigence forte du secteur privé et des bailleurs de fonds lors de sa constitution.

1.3.2.2 Organisation et fonctionnement

La MEBF est une association non confessionnelle, apolitique et sans but lucratif, qui regroupe des personnes physiques et morales de droit privé. Régie par la loi n°10-92 ADP, elle a été créée le 10 septembre 2002 et reconnue par récépissé n°2002-557/MATD/SG/DGAT du 27 décembre 2002.

Peut être membre de la MEBF, toute personne physique ou morale de droit privé qui en manifeste le besoin auprès de la direction générale de la MEBF. Les candidats sont ensuite présentés à l'Assemblée Générale par les soins du Président du Conseil d'administration sur proposition du Directeur Général pour une décision finale.

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso même reconnue comme association d'utilité publique est organisée comme une entreprise privée avec des organes décisionnels (l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration) et un organe exécutif (Direction Générale et Secrétariat Général).

Les organes décisionnels de la MEBF

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la MEBF. Elle est composée de l'ensemble des membres actifs (à jour de leurs cotisations) et des membres d'honneur. Elle se réunit en session ordinaire chaque année, dans le courant du premier semestre.

Elle a pour rôle de :

- nommer et de révoquer les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes,

- d'agréer les nouveaux membres ou de les exclure,
- d'approuver les comptes et de donner quitus au Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de leur gestion.

L'Assemblée Générale peut se réunir en session extraordinaire, afin de décider de la :

- modification des statuts et du règlement intérieur sans pouvoir toutefois changer la nature ou la nationalité de l'association,
- modification de la composition du Conseil d'administration,
- dissolution anticipée de l'association.

Le Conseil d'Administration

L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de douze (12) membres désignés comme suit :

- quatre (04) membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale ordinaire,
- trois (03) membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale ordinaire et représentant les associations et organisations professionnelles,
- un (01) membre désigné par les structures d'appui au secteur privé,
- un (01) membre désigné par la Chambre de Commerce,
- un (01) membre désigné par le Conseil National du Patronat Burkinabé,
- deux (02) membres désignés par l'État et représentant respectivement le Ministère en charge du Commerce et le Ministère en charge des Finances.

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de l'association et accomplir ou autoriser tout acte d'administration ou de disposition conforme à son objet et ne relevant pas de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale, notamment:

- examiner et approuver le budget et le programme d'activités annuels de l'association,
- examiner et approuver les états financiers,
- recruter et licencier le Directeur Général,

- traiter, transiger sur les intérêts de l'association,
- prendre toute initiative nécessaire à la promotion et à la défense de l'Association et de ses membres.

Le Conseil peut déléguer, tout ou partie de ses pouvoirs au Directeur Général.

L'organe exécutif

La Direction Générale et le Secrétariat Général

La Direction Générale est l'organe exécutif de la MEBF et dispose, par délégation du Conseil d'Administration, des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le bon fonctionnement de l'Association. A ce titre, elle est chargée de :

- la définition et la mise en œuvre des stratégies et politiques,
- la négociation et la gestion des projets et programmes,
- la gestion courante de l'association et des services,
- la gestion du personnel,
- la préparation du budget et le suivi de son exécution,
- la préparation des comptes et des rapports de chaque exercice social,
- l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et des organes statutaires.

Le Directeur Général est appuyé dans ses fonctions par un Secrétaire Général à qui il délègue une partie de ses prérogatives. Le Directeur Général et le Secrétaire Général sont recrutés suite à une procédure concurrentielle et transparente. En exigeant cette procédure de sélection, le secteur privé a voulu se prémunir contre les effets d'une immixtion des pouvoirs publics dans la gestion et l'administration de l'institution. Cette indépendance vis-à-vis des décideurs politiques a fait de la Maison de l'Entreprise un instrument de développement accepté et reconnu par tous les acteurs de l'économie nationale. La Direction Générale est assujettie à une obligation de résultats. Le Directeur Général signe un contrat de performance qui détermine sa reconduction suite à une évaluation faite selon une périodicité déterminée par le Conseil d'Administration.

Plusieurs directions et services sont placés sous l'autorité du Directeur Général qu'ils appuient dans la mise en œuvre et le suivi des activités courantes de la Maison de l'Entreprise, notamment :

- ✓ **La Direction de la Facilitation des Affaires (DIFA)** chargée de faciliter et simplifier les formalités administratives, de proposer toutes actions susceptibles d'améliorer le climat des affaires, de superviser et assurer le fonctionnement optimal des dispositifs de facilitation des affaires dont la gestion est confiée à la MEBF, d'animer les organes des dispositifs de facilitation des affaires et les commissions techniques et d'assurer l'élaboration des rapports périodiques.
- ✓ **La Direction de Développement et des Projets (DDP)** chargée d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie de mobilisation et de coordination des ressources financières des partenaires techniques et financiers en direction du secteur privé, d'assurer la mission générale d'agence d'exécution des projets et programmes financés par les bailleurs de fonds et le financement des besoins de services non financiers exprimés par les membres de la MEBF, d'assurer l'exécution technique, la gestion directe ou déléguée des projets et programmes, en veillant à la complémentarité des interventions et à une synergie des mécanismes et d'animer les commissions techniques.
- ✓ **La Direction du Marketing et de l'Appui Conseil (DMAC)** chargée de développer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités des entreprises et des groupements professionnels, dans une démarche commerciale, de couverture du territoire et d'approche catégorielle et linguistique, de développer et mettre en œuvre une stratégie de fourniture de services préférentiels et promotionnels en faveur des membres, de développer et mettre en œuvre une stratégie viable en matière d'accueil, de guidance, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des entrepreneurs, de développer des actions de promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise, de suivre les actions en matière de partenariat, dans le domaine de l'appui-conseil, d'initier toutes actions pertinentes dans le domaine de l'appui conseil, d'animer les commissions techniques et d'assurer l'élaboration des rapports périodiques.

- ✓ **La Direction de l'Administration et des Finances** chargée de développer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités des entreprises et des groupements professionnels, dans une démarche commerciale, de couverture du territoire et d'approche catégorielle et linguistique, de développer et mettre en œuvre une stratégie de fourniture de services préférentiels et promotionnels en faveur des membres, de développer et mettre en œuvre une stratégie viable en matière d'accueil, de guidance, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des entrepreneurs, de développer des actions de promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise, de suivre les actions en matière de partenariat, dans le domaine de l'appui-conseil, d'initier toutes actions pertinentes dans le domaine de l'appui conseil, d'animer les commissions techniques et d'assurer l'élaboration des rapports périodiques.
- ✓ **L'Audit Interne** chargé de veiller à la mise en place et à l'application des normes et des procédures, d'évaluer les processus de management des risques, des fonctions et des opérations, d'assurer le management de la qualité, de conseiller et proposer des mesures correctives des dysfonctionnements et de produire des rapports sur les contrôles et les évaluations.
- ✓ **Le Service Communication** chargé d'élaborer et mettre en œuvre le plan de communication de la MEBF, d'animer les supports de communication (périodiques d'information), d'assurer les relations avec les médias et de gérer les relations publiques.
- ✓ **Le Service informatique** chargé d'élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique de la MEBF, d'administrer les réseaux informatiques et de gérer les interconnexions, d'assurer la maintenance du parc informatique, de développer et/ou administrer des applications ou des bases de données à usage interne, d'assurer le bon fonctionnement de la connexion à l'Internet et à l'Intranet et d'assurer l'assistance technique aux utilisateurs.

La Maison de l'Entreprise est également présente dans plusieurs provinces du Burkina grâce à ses agences où ses experts offrent des services d'appui à ses membres entrepreneurs et

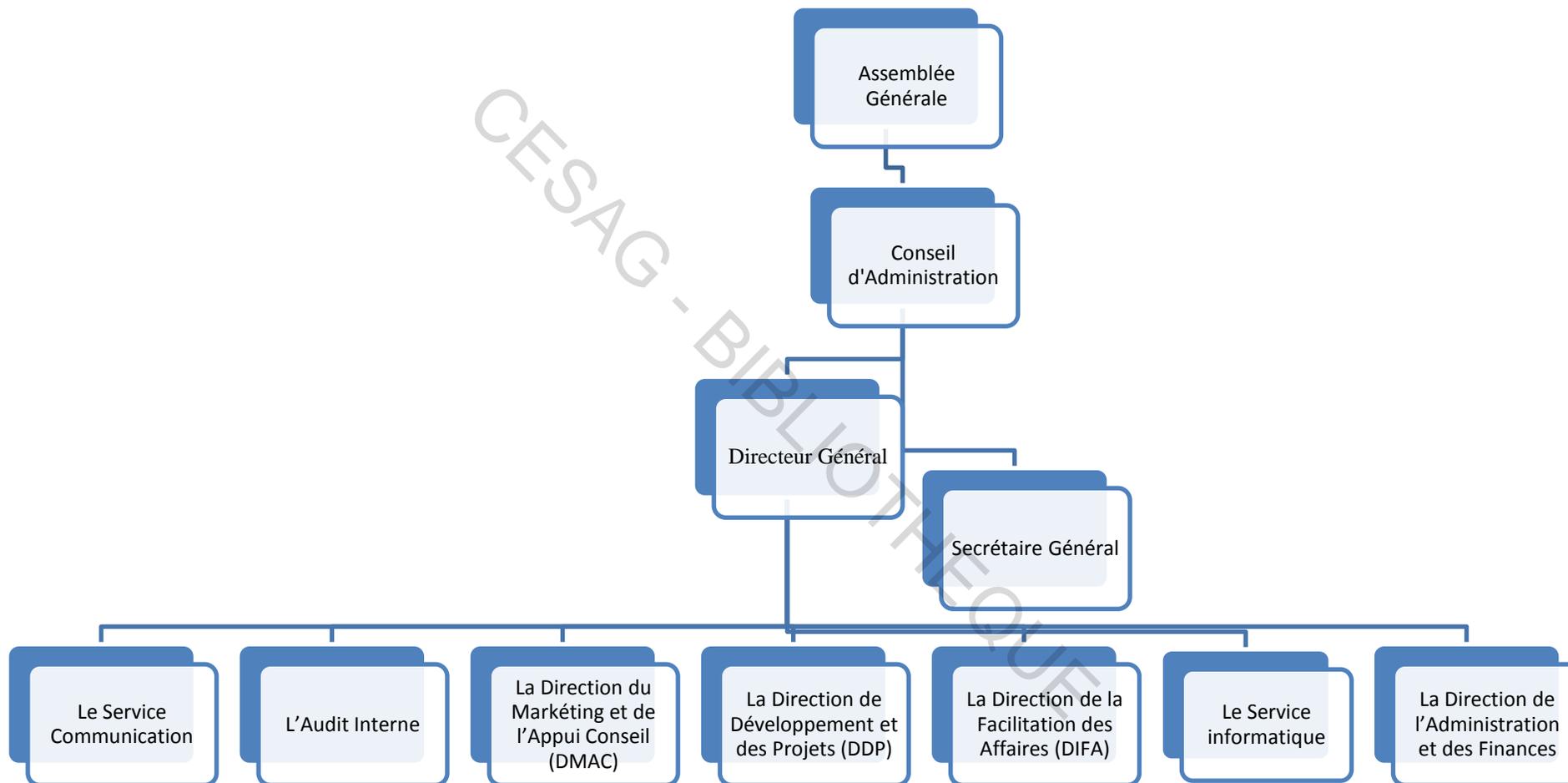
porteurs de projets. Ces agences sont basées à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Tenkodogo, Koudougou, Fada- N' gourma, Gaoua, Kaya, Dédougou et Dori.

Souvent, les agences et autres dispositifs de la Maison de l'Entreprise sont hébergés par des entités publiques ou privées parties prenantes dans l'appui au secteur privé. Certains CEFORE, par exemple sont logés dans des antennes de la Chambre de Commerce et d'Industrie, dans des agences de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou dans des bureaux de la Direction Générale des Impôts.

Cette synergie dans la représentation a permis à la Maison de l'Entreprise d'être représentée presque partout au Burkina malgré des moyens financiers et humains relativement limités.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Figure 4: Organigramme de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso



1.3.2.3 Principales missions de la Maison de l'entreprise

L'objectif général poursuivi par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) est de participer au développement d'un secteur privé fort et compétitif, grâce à la fourniture d'une masse critique et coordonnée de services aux entreprises et aux associations professionnelles. Il s'agit pour elle de contribuer à la rénovation du dispositif d'appui au secteur privé appelé désormais à jouer le rôle de principal levier du développement économique du Burkina Faso.

La MEBF est ainsi investie des missions suivantes :

- la mise en place et l'animation d'un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation vers les programmes d'appui au secteur privé ;
- l'exécution de programmes d'appui au secteur privé ;
- un rôle d'interface avec les administrations, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services en matière d'information économique, de conseils, de formation et de formalités administratives.

C'est ainsi que la MEBF a mis en place un dispositif formel lui permettant d'identifier les besoins en services des entreprises mais aussi, les cabinets et prestataires pour lesquels un registre conséquent est déjà ouvert. Son action est fortement orientée vers les PME et les TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique du Burkina Faso.

1.3.2.4 Principaux dispositifs d'appui

La Maison de l'Entreprise a mis en place un important dispositif constitué de projets et programmes devant concourir à la promotion de la création d'entreprises et leur consolidation à travers un accompagnement et des services ciblés.

Les principaux services offerts aux entreprises dans le cadre de ces différents projets et programmes sont :

- Montage de plans d'affaires
- Formation à la gestion

- Montage de dossier de recherche de financement
- Appui à la mise en place d'outils simplifiés de gestion
- Coaching bancaire : Formation sur la présentation et la défense des projets
- Orientation et accompagnement vers les institutions de financement ;
- Elaboration de dossiers de communication
- Accompagnement pour la recherche de partenariat à travers des voyages
- Suivi-accompagnement dans la phase de mise en œuvre du projet de développement de l'entreprise ;
- Financement des projets porteurs.

Les principaux projets et programmes mis en place sont :

- ✓ **Le Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement des Entreprises (PACDE)** qui a pour mission de contribuer au développement du secteur privé au Burkina Faso en créant les conditions pour une meilleure compétitivité, le développement des entreprises et la promotion des investissements ». Il est structuré en trois (3) composantes : (i) Appui au développement des entreprises, à la promotion des investissements et à l'amélioration du climat de l'investissement, (ii) Accès aux services financiers et (iii) Mise en œuvre du projet par la MEBF. Mis en place sur financement de la Banque Mondiale, il cible l'administration publique, les institutions financières, les entreprises, associations, groupements professionnels reconnus légalement sans distinction de taille
- ✓ **Le Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Micro finance** dont l'objectif est de favoriser, dans une démarche de finance inclusive, l'accès d'une large proportion de la population à des produits et services financiers diversifiés et adaptés, offerts par des SFD pérennes, supervisés, évoluant dans un contexte légal et fiscal favorable. Il est financé par plusieurs PTF dont le Canada a été désigné comme chef de file.
- ✓ **Le Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU)** qui est une initiative du Gouvernement Burkinabè et du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) visant à répondre à un souci commun de mettre en œuvre une nouvelle méthodologie de lutte contre la pauvreté en

milieu rural, à travers le développement du secteur privé local. Ses principaux objectifs sont d'améliorer l'accès durable des groupes cibles aux services de développement aux entreprises (SDE) ruraux ainsi qu'à des formations professionnelles et à la technologie ; de contribuer à créer un environnement propice au développement du secteur privé local en milieu rural. Ses principales cibles sont les Micro Entreprises Rurales (MER), les Porteurs d'Entreprises Individuelles (PEI), les groupements de sept (7) régions du Burkina Faso (Nord, Centre Nord, Est, Centre Est, Boucle du Mouhoun, Cascades et Hauts Bassins).

- ✓ **Le Fonds d'Appui aux Services à Bagré (FAS Bagré).** Il s'agit de la composante gérée par la MEBF qui vise à Développer des Services Critiques. L'objectif étant d'aider à réduire les coûts pour les prestataires de services privés et encourager les investissements par les PME à travers des innovations (PPP) et des incitations. A ce niveau un dispositif de subvention a été mis en place à savoir le Fonds d'Appui aux Service de Bagré (FASBagré) à l'instar du FSCP du PACDE. Les objectifs du FASBagré sont de contribuer à l'accroissement de l'activité économique dans le pôle de croissance de Bagré occasionnant une augmentation de l'investissement privé, de la création d'emplois et de la production agricole. Il est financé par la Banque Mondiale et cible les entreprises, les associations, les groupements professionnels reconnus légalement sans distinction de taille.

- ✓ **Le Projet de facilitation de l'accès au financement des petites et très petites entreprises (Projet Méso finance)** qui consiste en la mise en œuvre d'un dispositif offrant des services non financiers à un coût subventionné, nécessaires au développement des Petites Entreprises (PE) et Très Petites Entreprises (TPE) du secteur privé. Il s'agit d'identifier des entreprises déjà en activité et de les accompagner dans la formulation de leurs projets de développement et dans leurs démarches de recherche de financement. Un accompagnement est également apporté à ces entreprises dans la phase post financement à travers un programme de formation en gestion et un suivi accompagnement pendant six (6) mois. Son objectif est de permettre la croissance des entreprises ciblées et la création de richesses et d'emplois, par la mise en oeuvre effective et réussie des projets d'investissement. Mis en place avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD), il a pour cible

les entreprises justifiant d'au moins un an d'activité opérationnelle, avec un besoin d'investissement compris entre 10 et 50 millions de FCFA.

- ✓ **Le Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA)** qui constitue le troisième programme d'appui danois au secteur agricole. Le but global du programme PCESA est de contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutés et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté. Le PCESA s'aligne sur les priorités du Programme National du Secteur Rural (PNSR) et de la Stratégie de Croissance Accéléré et de Développement Durable (SCADD). Le PNSR et la SCADD visent une croissance économique qui induit un accroissement significatif du revenu réel des ménages et une augmentation des biens et services dont les opérateurs économiques peuvent disposer. A travers une approche filière et chaîne de valeur, le PCESA se focalise sur le développement des filières prioritaires ayant une potentialité de croissance. Les filières retenues sont : La gomme arabique, le karité, le niébé, le maïs et le bétail-viande. Financé par l'Ambassade Royale du Danemark elle cible les couches à fort potentiel de croissance du secteur privé rural qui comprennent les petites et moyennes entreprises.

- ✓ **Le Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP)** succède au Programme de Renforcement des capacités des Entreprises (PRCE). Mis en œuvre de 2003 à 2008, le PRCE visait à contribuer à l'amélioration de la compétitivité des PME au Burkina Faso à travers le développement durable d'un marché de Services de Développement des Entreprises (SDE). Dans la continuité de ces actions, le PASDSP est centré sur l'amélioration de l'efficacité du dispositif institutionnel et des structures de promotion, de soutien et de financement du secteur privé burkinabè. Son objectif est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par le développement du secteur privé burkinabè. Il est financé par l'Union Européenne.

1.3.2.5 Les partenaires de la Maison de l'Entreprise

Les principaux partenaires de la Maison de l'Entreprise sont :

- ✓ **L'Etat du Burkina** est le principal promoteur de la Maison de l'Entreprise à qui il offre un appui financier conséquent. La Maison de l'Entreprise résulte d'une volonté politique de l'état du Burkina Faso de promouvoir un secteur privé fort afin de résorber le chômage des jeunes. Cette volonté politique mainte fois réaffirmée constitue l'un des facteurs clés de la réussite de l'expérience de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso.
- ✓ **La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso** a été créée le 11 juin 1948. De Chambre d'Agriculture et d'Industrie avec pour siège Bobo-Dioulasso, elle est devenue Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat en 1973 puis Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) en 2007 avec la création d'une Chambre autonome des Métiers de l'Artisanat. La CCI-BF a le statut d'Etablissement Public doté des moyens administratifs, juridiques et financiers indispensables à l'accomplissement de sa triple mission consultative, représentative et administrative. La création de la Maison de l'Entreprise et des CEFORE est en grande partie due aux actions des membres et responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.
- ✓ **La Banque Mondiale** est le principal soutien technique et financier de la Maison de l'Entreprise du Burkina. La Banque mondiale soutient les efforts du Burkina Faso dans des domaines comme l'éducation, le développement rural, la santé, les transports et l'agriculture. Plusieurs programmes logés à la Maison de l'Entreprise ont été financés par la Banque Mondiale. Dans sa logique, la Banque Mondiale mise sur l'émergence d'un secteur privé fort capable de créer des emplois durables.

- ✓ **Le Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (ICF)** qui a travaillé avec les gouvernements du Rwanda, du Burkina Faso et de la Sierra Leone pour automatiser l'inscription au cadastre, contribuant ainsi à la sécurité des investisseurs en aidant à prévenir les litiges concernant les limites des propriétés et en facilitant l'accès au crédit. L'ICF a fortement appuyé la création des CEFAC (Centre de Facilitation des Actes de Construction) qui sont des « guichets uniques » pour l'obtention de permis de construire, certificat d'urbanisme, certificat de conformité et autorisation de démolir.

- ✓ Membre du Groupe de la Banque mondiale, **La Société Financière Internationale (SFI)** est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé. IFC a été créée en 1956, et son capital est détenu par 184 pays membres qui définissent ensemble ses politiques. L'action qu'elle mène dans plus de 100 pays en développement permet aux entreprises et institutions financières des pays émergents de créer des emplois, de produire des recettes fiscales, de renforcer le gouvernement d'entreprise, d'améliorer les résultats au plan environnemental et de contribuer au bien-être de leurs communautés. La vision d'IFC est celle d'un monde dans lequel les êtres humains ont la possibilité d'échapper à la pauvreté et d'améliorer leurs conditions de vie.

1.3.2.6 Modalités d'accès aux services de la ME

Pour bénéficier des appuis de la Maison de l'Entreprise il faudra d'abord être membre en payant un droit d'adhésion et régler une cotisation annuelle. Toute entreprise ou association professionnelle désireuse d'être membre de la Maison de l'Entreprise est au préalable tenue d'adresser une demande d'adhésion au Président du Conseil d'Administration, remplir un formulaire et une fiche d'information en plus de déposer une copie de son registre de commerce.

Les membres de la Maison de l'Entreprise sont regroupés en deux (2) collèges selon des critères bien définis (taille, forme juridique et envergure de l'entreprise concernée). Les obligations envers la Maison de l'Entreprise (droits d'adhésion et cotisations annuelles) peuvent varier en fonction de l'appartenance à l'un ou l'autre des collèges (voir tableau ci-dessous).

Tableau 3: Modalités d'adhésion à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

| Désignation | Premier collègue | Second collègue |
|------------------------------|---|--|
| Critères | Entreprise individuelle, regroupement ou ONG dont le nombre de salariés est >5. | Entreprise individuelle, regroupement ou ONG dont le nombre de salariés est < 5. |
| | Entreprise sociétaire | Association ou groupement professionnel dont le nombre de membres est > 20 ou 50% au moins des membres appartenant au premier collègue. |
| | Association ou groupement professionnel dont le nombre de membres est > 20 ou 50% au moins des membres appartenant au premier collègue. | Association ou groupement professionnel dont le nombre de membres est < 19 ou 50% au moins des membres appartenant au deuxième collègue. |
| Droits d'adhésion | 150.000 FCFA | 150.000 FCFA |
| Cotisations annuelles | 200.000 FCFA | 75.000 FCFA |

**TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS ET
LECONS APPRISES DE L'EXPERIENCE DU BURKINA**

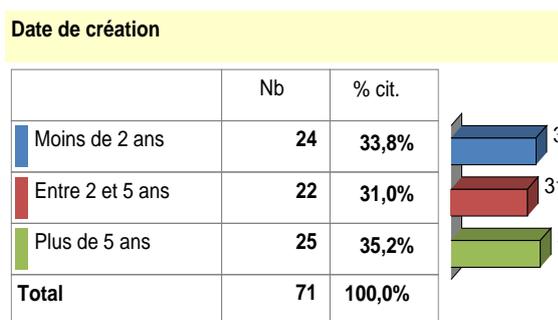
2.1 Présentation des résultats de la maison de l'entreprise du Burkina

En visitant la Maison de l'Entreprise, le 22 octobre 2010, M. Madani TALL, Directeur des opérations à la Banque Mondiale écrivait dans le livre d'Or : « J'ai été très impressionné par la visite ce jour à la Maison de l'Entreprise. Les résultats obtenus par les Petites et Moyennes Entreprises sont remarquables. Vivement une Maison de l'Entreprise plus dynamique, véritable catalyseur de développement du secteur privé au Burkina Faso. Vous pouvez compter sur l'appui de la Banque Mondiale dans la réalisation de cet objectif ». Depuis lors la Maison de l'Entreprise a consolidé ses performances et le paysage Burkinabé s'est enrichi de nouvelles entreprises dans tous les domaines de la vie active.

Ainsi, la Maison de l'Entreprise, de l'avis unanime de toutes ses parties-prenantes, a réalisé des performances appréciables malgré un contexte défavorable et des défis encore plus difficiles à relever.

Dans le cadre de notre étude nous avons ciblé les PME, qui sont les principales bénéficiaires des appuis de la Maison de l'Entreprise. Deux critères ont été retenus pour la constitution de notre échantillon en ce qui concerne le choix des entreprises : l'âge et la localisation.

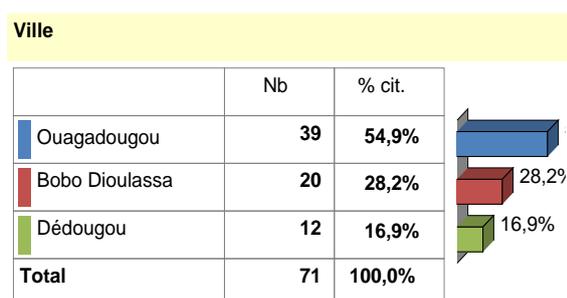
Figure 5: Age des PME rencontrées



Dans le choix des entreprises figurant dans notre échantillon d'étude nous avons veillé à un équilibre selon les âges. Les entreprises de moins de 2 ans d'existence, de 2 à 5 ans de durée de vie et de plus de 5 ans représentent à peu près à part égale 1/3 des entreprises interviewées.

Parmi les entreprises de notre échantillon figure des PME, des SFD et des fermes agricoles. Si toutes les fermes sont localisées à Bagré, les SFD et PME sont basés à Ouagadougou, Dédougou et Bobo-Dioulasso. Plus de la moitié des entreprises visitées sont localisées à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso.

Figure 6: Localisation des PME rencontrées



Ce choix s'explique par la plus grande densité de PME dans la capitale. Nous avons essayé de tenir compte de la répartition des PME sur l'étendue du territoire nationale. 28 % des PME rencontrées sont localisées à Bobo-Dioulasso pour 17 % à Dédougou.

Ce choix, en plus de nous permettre d'apprécier la qualité des appuis fournis et leur impact sur le développement des entreprises nous a permis de réaliser une enquête de satisfaction tenant compte de l'accessibilité aux services dans le cadre de la politique de décentralisation initiée par les responsables de la Maison de l'Entreprise.

2.1.1 Principaux résultats de la maison de l'entreprise du Burkina

La Maison de l'Entreprise a réalisé des performances appréciables en matière de facilitation à la création d'Entreprise au Burkina Faso. Ses principaux dispositifs ont eu des effets très bénéfiques sur le nombre d'entreprises créées, la pérennisation de celles-ci. Les enquêtes réalisées ont permis de constater un niveau de satisfaction très élevé. Nous nous évertuons, dans les lignes qui suivent à présenter les principaux résultats de la Maison de l'Entreprise tels qu'ils ressortent de nos enquêtes.

Depuis la création de la Maison de l'Entreprise et le démarrage de ses appuis en direction des acteurs de l'entreprise, nous avons constaté au Burkina :

Une réduction significative des délais de création d'entreprise suite à la mise à disposition d'un « guichet unique » pour les formalités de création d'entreprise.

Il est désormais plus facile de créer une entreprise au Burkina Faso, depuis la création des Centre de Formalité des Entreprises (CEFORE) en 2005. Les CEFORE sont le passage unique pour les promoteurs qui doivent accomplir, sur la base d'un seul formulaire, les formalités administratives nécessaires à la création, à l'extension ou à la reprise de sociétés, d'entreprises individuelles ou d'établissements secondaires.

Le CEFORE a permis de faciliter et simplifier les démarches du promoteur auprès des différentes administrations. En effet, le promoteur ne va plus se déplacer vers les différentes administrations pour rechercher les dossiers nécessaires à la constitution de son dossier de création. Ce sont les experts du CEFORE qui réalisent toutes les formalités sur place, toutes les entités intervenant dans le processus étant représentées sur un même lieu et dans les locaux abritant le centre.

Pour les personnes morales, à la fin de la procédure d'enregistrement au CEFORE, le promoteur dispose :

- De son Registre du commerce et du Crédit mobilier (RCCM) ;
- De son numéro de l'identifiant financier unique (IFU) ;
- De sa Notification Employeur au niveau de la Caisse National de Sécurité Sociale (CNSS).

Les personnes physiques quant à elles recevront en plus des trois (3) documents susmentionnés une Carte professionnelle de Commerçant (CPC).

Pour les formalités d'enregistrement les frais exigés au niveau des CEFORE sont respectivement de 42.500 FCFA pour les personnes physiques et de 47.500 FCFA pour les personnes morales.

Ces centres sont présents à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Tenkodogo, Koudougou, Fada- N' gourma, Gaoua et Kaya (voire adresse sur tableau ci-dessous).

Tableau 4: Localisation des CEFORE de la Maison de l'Entreprise du Burkina

| Ville | Adresse de contact |
|------------------------------|---|
| CEFORE OUAGADOUGOU | Au siège de la Maison de l'entreprise du Burkina à Ouagadougou- Tél. : 50 39 80 60/61 |
| CEFORE BOBO DIOULASSO | Sis à la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina de Bobo-Dioulasso - Tél. : 20 98 20 30/20 97 12 43 |
| CEFORE OUAHIGOUYA | Sis à la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina de Ouahigouya - Tél. : 40 55 20 21 |
| CEFORE KAYA | Sis à l'antenne de la Direction régionale des Impôts de Kaya - Tél. : 40 45 13 14 |
| CEFORE FADA N'GOURMA | Sis à l'antenne de la Direction générale des Impôts de Fada Ngourma - Tél. : 40 77 02 01 |
| CEFORE TENKODOGO | Sis au siège de l'APAGANB - Tél. : 40 71 09 78 |
| CEFORE GAOUA | Sis à l'agence de la CNSS - Tél. : 20 90 31 27 |
| CEFORE KOUDOUGOU | Sis à la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina à Koudougou - Tél. : 50 44 04 55 |
| CEFORE DORI | Sis à l'antenne de la Caisse nationale de sécurité sociale à Dori - Tél. : 50 36 20 46 |

Pour effectuer des démarches de création d'une entreprise, des Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE) ont été créés près la Chambre de commerce et d'industrie et d'Artisanat du Burkina Faso et leur gestion a été confiée à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. Ces Centres accueillent et accompagnent les entrepreneurs dans le processus de création, modification et de reprise d'entreprises. Les centres de formalités des entreprises (CEFORE) permettent à un créateur d'effectuer en un même lieu, sur la base d'un document unique, les formalités liées à :

- l'inscription au Registre du commerce et du crédit immobilier (RCCM),
- l'immatriculation aux services des impôts,
- l'affiliation à la sécurité sociale,
- l'immatriculation aux services du commerce.

Il ressort de nos enquêtes que les CEFORE ont « démocratisé » la création d'entreprise qui n'est plus ce chemin de croix tant décrié par les promoteurs. Plusieurs entreprises du secteur informel se sont dotées d'une personnalité juridique grâce aux CEFORE selon les responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie rencontrés.

Nos enquêtés ont également placé les CEFORE parmi les appuis les plus appréciés de la Maison de l'Entreprise. D'ailleurs la réduction à 13 jours des délais de création d'entreprise a beaucoup joué dans le bon classement du Burkina Faso au Doing Business.

Une augmentation du nombre d'entreprises viables créées suite à l'institutionnalisation de la Compétition des Plans d'affaires organisées dans le cadre des Journées de l'Entreprenariat Burkinabé.

En lançant cette initiative la Maison de l'Entreprise voulait innover dans son approche pour booster la création d'entreprise au Burkina Faso. La COPA rentre dans le cadre des Journées de l'Entreprenariat Burkinabè (JEB). C'est un rendez-vous annuel qui permet à des dizaines de plans d'affaires d'être primés pour un montant total s'élevant à des centaines de millions de FCFA. L'objectif de la COPA est de permettre à tout porteur de projet quels que soient son sexe, sa catégorie socio-professionnelle, le secteur d'activités de trouver une opportunité pour se faire accompagner dans la mise en œuvre de son projet par les moyens techniques et ou financiers. Les résultats atteints en termes de création d'entreprises et d'emplois sont édifiants.

Encadré 1: Chiffres clefs des huit éditions de la Compétition des Plans d'Affaires

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En huit éditions, La COPA a reçu 3.585 plans d'affaires pour 200 lauréats avec un volume financier des prix accordés estimés à 857.984.197 FCFA et 1.819 nouveaux emplois créés. La dernière édition a primé 33 porteurs de projets pour un financement global de 127 178 710 F CFA.

Des partenaires qui accompagnent l'initiative réitèrent leur confiance à la Maison de l'Entreprise et témoignent de leur soutien.

L'un des partenaires de la Maison de l'Entreprise, Technoserve par la voix de son coordonnateur pays, Alexis Anouan a relevé les résultats probants dans la mise en œuvre

conjointe du programme COPA. En effet, Technoserve a démarré deux ans plus tôt une initiative conjointe afin de pouvoir accompagner durablement les porteurs de projets.

Encadré 2: Mise en évidence des résultats de l'appui de Technoserve

De juillet 2013 à octobre 2014, ce sont 35 entrepreneurs qui sont accompagnés pour la mise en œuvre de leurs projets. A ce jour, 7 entrepreneurs parmi les 35 accompagnés ont pu mobiliser 102.652.500 FCFA auprès des institutions financières. De façon globale, les 35 entrepreneurs ont pu maintenir ou créer 213 emplois, a indiqué Alexis Anouan.

Les difficultés de financements pour la mise en œuvre des meilleurs projets se font de plus en plus récurrents d'où l'appui de la Fondation Coris Bank.

Encadré 3: Engagements de Coris Bank pour l'accompagnement des porteurs de projets

Coris Bank a mis en place une enveloppe financière de 500.000.000 FCFA sur cinq (05) ans qui est gérée par la MEBF. Cette somme servira à primer les meilleurs projets, soutenus par l'esprit Coris, a laissé entendre le directeur général adjoint de Coris Bank, Diakarya Ouattara. Cet esprit porte en un mot sur l'esprit entrepreneurial, a-t-il dit.

Une nette amélioration du climat des affaires au Burkina justifiant le bon classement du pays au niveau du Doing business depuis 2007.

Les actions de la Maison de l'Entreprise ont contribué pour beaucoup dans l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso ces dernières années.

Le climat des affaires s'améliore : le Burkina Faso a été classé parmi les cinq pays africains ayant fait le plus de réformes dans le rapport 2007 de la Société financière internationale (SFI) intitulé Doing business better. Des chambres de commerce spécialisées ont été créées. La taxe d'enregistrement des décisions judiciaires a été réduite, tout comme les frais de transfert et d'enregistrement des propriétés. Le délai d'enregistrement d'une entreprise a été ramené à 13 jours, grâce aux nouveaux Centres de formalités des entreprises (CEFORE).

Un centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation a été créé à Ouagadougou, pour résoudre plus de litiges commerciaux à l'amiable.

Un centre de gestion agréé a par ailleurs été mis sur pied, afin d'aider les entrepreneurs à dresser des bilans comptables conformes aux normes.

Un fonds d'appui aux initiatives des jeunes a aussi été lancé. Les employés du secteur minier, eux, ont bénéficié de mesures prises pour inciter leurs employeurs à établir des contrats de travail à durée déterminée.

Une nouvelle Autorité supérieure du contrôle de l'État (ASCE), instance unique de lutte contre la corruption, a été instaurée en octobre 2007, et est fonctionnelle depuis 2008. Ses compétences, larges, vont du contrôle général de l'État à la lutte contre la fraude et la corruption à tous les niveaux.

Toutes ses mesures, prises avec l'appui du secteur privé ont été précédées d'études et/ou de concertations coordonnées par la Maison de l'Entreprise.

La dernière innovation en date concerne le recours aux nouvelles technologies pour faciliter la création d'entreprise à travers la création de « **régulations Burkina Faso** » qui est un service d'information en ligne proposé par la Maison de l'Entreprise afin de faciliter les démarches administratives des entrepreneurs et des investisseurs. Les procédures administratives y sont détaillées étape par étape, du point de vue de l'investisseur.

Pour chaque étape, une fiche indique :

- Ce que l'agent contacté doit vous donner à la fin de l'étape;
- Les données de contact de l'agent chargé de vous appuyer ;
- Les formulaires et autres documents à présenter, les coûts, les durées et les bases légales.

Des entreprises mieux gérées et plus pérennes suite à l'amélioration de leur taux de survie après 5 ans.

Les études récentes sur la pérennité des entreprises au Burkina révèlent que leur taux de survie a augmenté depuis le renforcement des dispositifs qui les accompagnent. Auparavant la situation était très préoccupante et le niveau de survie des entreprises était très faible. En effet,

Selon les données de l'étude sur la survie des entreprises, réalisée en 2010 par la Maison de l'Entreprise, près de 40% des petites entreprises meurent avant leur troisième anniversaire, faute de financement et de mauvaise gouvernance ». La Maison de l'Entreprise y est citée comme référence. Ses appuis aux entreprises ont permis d'améliorer leur taux de survie au-delà de 5 ans. Le taux de survie mesure le pourcentage d'entreprises restant en vie au bout d'un certain temps parmi celles créées au début de cette période.

L'analyse des situations de pérennisation de l'activité des entreprises laisse entrevoir des éléments déterminants de la survie des entités de notre échantillon : la disponibilité d'un plan d'affaires pertinent, une formation initiale adaptée et une mise en relation avec les institutions financières réussie.

Figure 7: Poids des entreprises en faillite après 5 ans

| Entreprise? | Nb. cit. | Fréq. |
|-------------------------|------------|-------------|
| PME | 72 | 65,46% |
| SFD | 9 | 8,18% |
| Entreprises en faillite | 12 | 10,91% |
| Entreprise agricole | 17 | 15,46% |
| TOTAL OBS. | 110 | 100% |

Le taux de survie est plus élevé au niveau des entreprises appuyées par la Maison de l'Entreprise que des autres entreprises non appuyées. Il ressort de nos enquêtes qu'après cinq (5) ans les entreprises créées avec les CEFORE survivent à plus de 80 %.

Seules moins de 11 % ont cessé de fonctionner, soient 12 sur un total de 110. Ce taux de survie est plus faible chez les entreprises non appuyées. En effet, il est plus faible si le créateur ne dispose pas d'un plan d'affaires pertinent et n'a pas suivi une formation de départ. La plupart des entreprises non appuyées tombées en faillite déclarent ignorer les motifs de leur faillite ou au meilleur des cas l'imputent à une absence de financement. En démarrant ses appuis par un diagnostic et une formation en gestion de base, la Maison de l'Entreprise minimise le risque de faillite au niveau des entreprises. En effet, elle évite aux entreprises en difficulté de se focaliser uniquement sur la recherche de financement oubliant de se concentrer sur des lacunes telles que la faible qualité de leur management ou l'absence de système de gestion fiable.

Les entreprises appuyées par la Maison de l'Entreprise disposent de plans d'affaires qui leur permettent d'accéder aux financements classiques (banques et SFD). Il faut noter que

l'obtention d'un prêt bancaire améliore fortement les chances de survie de toutes les entreprises, notamment quand il est associé à un accompagnement. A l'inverse, lorsque le financement du projet au démarrage se fait à l'aide des ressources personnelles, le taux de pérennité est plus faible pour les entrepreneurs du secteur informel (45%) que pour l'ensemble des créateurs (57%), selon toujours l'étude de 2011.

D'autre part, les résultats de nos investigations montrent que le taux de pérennité de l'entreprise à cinq ans varie selon la localisation. En effet, le taux de survie des entreprises de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou est plus élevé que celui des entreprises de Dédougou. Le résultat de cette observation faite sur notre échantillon confirme l'hypothèse du lien fort entre le niveau d'accompagnement et la pérennité de l'entreprise.

En effet, il ressort des statistiques que les entreprises de grands centres urbains sont plus appuyées que celles des zones reculées. Certaines responsables d'entreprises rencontrées nous ont même clairement affirmé que sans les appuis de la Maison de l'Entreprise elles seraient sûrement en faillite depuis très longtemps. C'est le cas de la Société des pêcheurs de Bagré et de la West Africa Gold Company dont les témoignages sont présentés ci-dessous :

Encadré 4: Témoignage M. KERE Lamoussa de la Société de l'UPB

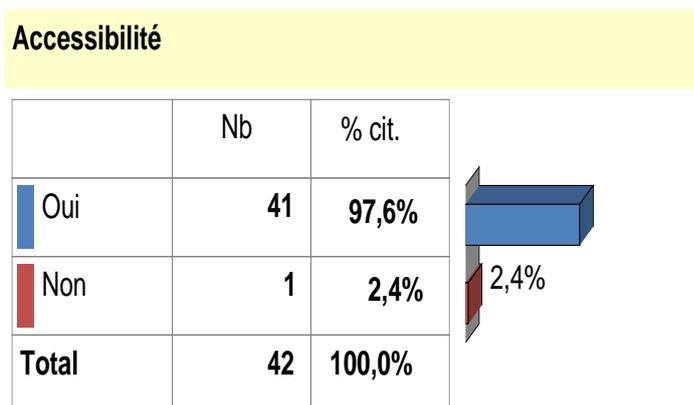
Nous avons échappé à la faillite grâce à la Maison de l'Entreprise. En dépit d'un potentiel de développement élevé dans la zone de Bagré nous avons toujours ignoré les raisons pour lesquelles nous ne pouvions tirer profit de nos activités de pêche. Il a fallu l'appui de la Maison de l'Entreprise pour que nous comprenions que nous ne pouvions nous développer sans un minimum d'innovation et d'organisation. Le diagnostic de départ a débouché sur l'élaboration d'un plan d'action et de renforcement de capacités dont la mise en œuvre a démarré depuis septembre 2013. Notre première session de formation portait sur la « technique de pêche en eau profonde et en technologie des engins de pêche ». Aujourd'hui, selon Monsieur KERE Lamoussa président de l'Union des Pêcheurs de Bagré (UPB) nous avons adapté nos techniques de pêche à la nature des eaux dans lesquelles nous travaillons et nos prises sont devenues plus importantes. Nous parvenons à payer nos salaires et à faire face à nos charges de fonctionnement. Une banque nous a même contactés pour mettre à notre disposition un financement destiné au renforcement de nos équipements de pêche.

Encadré 5: Témoignage de M. KONATE Mahamadou PDG de WAGC

Nos premiers contacts avec la Maison de l'Entreprise remontent à début mars 2012. En ce moment, en tant que gérant de West Africa Gold Company (WAGC) je parcourais les places financières pour trouver des fonds afin de lancer ma société en proie à de grandes difficultés. J'étais convaincu qu'avec une mise supplémentaire de fonds la machine allait reprendre son fonctionnement normal. C'est le hasard qui m'a amené à la Maison de l'Entreprise où j'ai trouvé une oreille attentive qui m'a proposé de me soumettre à un diagnostic pour connaître mes vraies difficultés. L'exercice a été très douloureux pour moi, déclare Monsieur Mahamadou KONATE PDG de la West Africa Gold Company. Les résultats ont non seulement confirmé mes besoins financiers mais ils ont également souligné qu'ils ne pourraient être résolus que si nous disposions d'un plan d'affaires démontrant la maîtrise de notre activité. La Maison de l'Entreprise nous a aidé à disposer d'un plan d'affaires sur 5 ans et nous a mis en relation avec une institution financière qui a mis à notre disposition une ligne de crédit de 50.000 millions de francs CFA. Sans la Maison de l'Entreprise nous serions sûrement en faillite à ce jour.

Une disponibilité permanente pour les entreprises et porteurs de projets d'appuis accessibles et de qualité.

Figure 8: Appréciation de l'accessibilité de la ME



La plupart des personnes enquêtées jugent très accessibles les appuis de la Maison de l'Entreprise. Plus de 97 % des réponses reçues sur cet aspect révèlent qu'il n'existe aucune difficulté pour rentrer en contact avec les experts de la Maison de l'Entreprise qui sont disponibles sur une bonne partie du territoire.

Cette accessibilité résulte de la bonne présence de la Maison de l'Entreprise qui a ouvert des bureaux au niveau des grandes villes du pays.

Aujourd'hui, les membres de la Maison de l'Entreprise, les porteurs de projets et les personnes désirant solliciter des appuis n'ont pas besoin de se déplacer sur Ouagadougou. Ils

peuvent directement s'adresser à l'antenne locale de la Maison de l'Entreprise souvent très proche de leur domicile ou lieu de travail.

A Bagré, des experts spécialisés en accompagnement de PME s'activant dans le domaine agricole sont affectés à l'appui aux promoteurs.

Au-delà de l'accessibilité géographique des locaux de la Maison de l'Entreprise les personnes rencontrées ont beaucoup apprécié la disponibilité des experts d'accompagnement. Ceux-ci s'occupent avec toute la diligence requise des requêtes des porteurs de projets ou dirigeants d'entreprises qui se présentent à eux.

Grâce à cette politique de proximité la répartition géographique des entreprises s'est légèrement inversée. Jusqu'en 2007, environ 81,7% de la population totale des entreprises étaient basées à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso⁷. Suite à la mise en place des CEFORE dans les provinces, de nouvelles entreprises se sont créées portant le poids des PME basées en province à plus de 25 % selon les informations fournies par le fichier NERE de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La Maison de l'Entreprise met également à la disposition des entreprises des services d'appui jugés de très bonne qualité grâce à ses experts d'accompagnement mais à une mise en relation avec des prestataires de services facilement mobilisables disponibles sur toute l'étendue du territoire. Ainsi, la Maison de l'Entreprise a mis en place une procédure d'agrément des bureaux d'études et consultants qui viennent en appui aux entreprises moyennant une contribution ne dépassant pas 20 % du coût des prestations fournies.

Un meilleur accès des PME aux financements des banques et SFD grâce à une intermédiation qui a débouché sur des partenariats gagnant-gagnant.

L'accès des PME au crédit reste l'une des principales entraves au développement, selon les institutions financières multilatérales comme la Banque Mondiale. Les difficultés rencontrées par les banques lors de la crise de la filière coton ont incité les autorités à accélérer la réforme du secteur financier. Le gouvernement s'est engagé non seulement à faciliter l'accès au crédit

⁷ Source : Projet d'Appui à la Petite et Moyenne Entreprise (PAPME)

des PME, mais aussi des agriculteurs et autres investisseurs. Les procédures judiciaires relatives au crédit sont déjà largement améliorées.

La Maison de l'Entreprise, au départ ne s'activait pas dans la recherche de financement pour ses entreprises partenaires. Ces dernières se retrouvaient, après plusieurs appuis non financiers (formation, plan d'affaires, mise en relation, etc.) confrontés à de sérieux problèmes de financement.

Dans un contexte général de hausse du chômage en particulier chez les jeunes et face à la pauvreté, la création d'entreprises apparaît comme une solution et un correctif aux imperfections du marché du travail. Sur fond de flambée du chômage, le Burkina Faso entend développer la microfinance, considéré comme un levier pour la création d'entreprise et la réinsertion. Avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers le Burkina Faso s'est doté d'une stratégie de développement de l'inclusion financière prenant en compte le besoin de financement des entreprises.

Depuis l'adoption de la Lettre de Politique Sectorielle de la Microfinance (LPSM), la Maison de l'Entreprise a été choisie pour conduire le Plan d'Actions de la Stratégie Nationale. L'objectif de la LPSM est de « favoriser, dans une démarche de finance inclusive, l'accès d'une large proportion de la population à des produits et services financiers diversifiés et adaptés, offerts par des SFD pérennes, supervisés, évoluant dans un contexte légal et fiscal favorable ». Il est financé par plusieurs PTFs dont le Canada a été désigné comme chef de file.

L'une des grandes réussites de la Maison de l'Entreprise est de renforcer le secteur de la microfinance. Elle a permis de renforcer les capacités des SFD à offrir des services financiers aux entreprises.

Le concept de microfinance fait référence à l'offre de services financiers aux populations pauvres et à faibles revenus qui ont peu ou n'ont pas accès aux services financiers bancaires. Les services financiers dont il s'agit ici sont principalement l'épargne, les crédits, les transferts et de plus en plus les assurances.

Une institution de microfinance ou un système financier décentralisé (SFD) en zone UEMOA est une entreprise financière qui offre des services de microfinance et doit, à terme, couvrir ses charges et dégager une marge sans appui extérieur pour assurer sa pérennité.

Les expériences d'épargne et /ou de crédits décentralisés existent au Burkina Faso depuis la fin des années soixante. Elles ont atteint des niveaux de développement appréciables à partir des années 1990. Elles se sont développées à la faveur de l'engouement des populations pour leurs produits financiers adaptés et pour leur proximité. Elles ont été, pour la plupart, mises en place avec l'appui des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Ces expériences revêtent trois (3) principales formes institutionnelles :

- Les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC), qui représentent la forme prédominante;
- Les structures de crédits directs ou solidaires, forme généralement développée par certaines ONG ou associations cherchant à greffer des activités de microfinance à leur programme principal de développement;
- Les sociétés commerciales, qui constituent une forme émergente de SFD au Burkina.

Du fait de leur accessibilité par la frange pauvre de la population (ruraux, femmes, jeunes) et de leur capacité à susciter des activités génératrices de revenus, les SFD ont été retenus dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Ils sont également considérés dans la Stratégie Accélérée de Croissance et de Développement Durable (SCADD) comme de véritables outils pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté et partant, au développement économique et social du Burkina Faso.

Ainsi, pour promouvoir le développement du secteur le gouvernement a adopté le 11 janvier 2012 une Stratégie Nationale de Microfinance et son plan d'actions 2012-2016. Pour le gouvernement burkinabè, la micro finance est un important levier national de réduction de la pauvreté tout en consolidant fortement l'économie domestique et la petite entreprise.

La nouvelle stratégie de la Maison de l'Entreprise est de s'appuyer, en plus des banques, sur des SFD pour prendre en charge le financement des PME dont les besoins d'appui sont soutenable par ceux-ci. La conséquence immédiate est la mise à disposition d'une nouvelle offre de financements par des institutions aux produits mieux adaptés et plus accessibles aux petites entreprises, notamment celles du secteur informel.

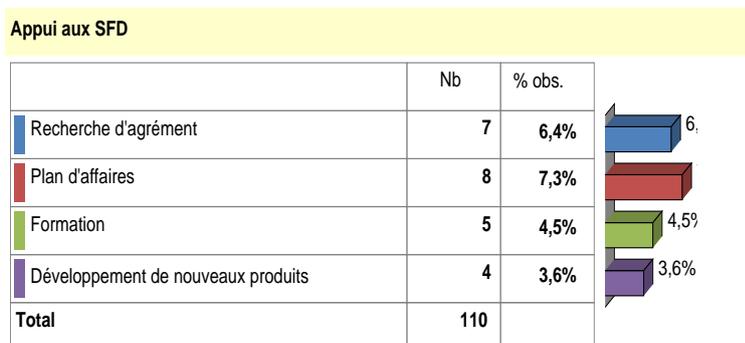
Il faut noter qu'en fin 2014, la Maison de l'Entreprise a appuyé plus de quinze (15) SFD à adapter leur gestion et leur offre de services aux attentes des PME qui n'étaient pas leurs cibles prioritaires.

Plusieurs banques et établissements financiers ont noué des relations de partenariat avec des entreprises suite au travail de facilitation effectué par les experts de la Maison de l'Entreprise, notamment la Coris Banque et la Banque Atlantique.

En mettant en place un dispositif de facilitation, la Maison de l'Entreprise cherche à contribuer à lever les contraintes liées à l'accès au financement des PME à travers :

- Des activités de formation destinées à accroître le niveau de productivité de leur personnel, renforcer leurs capacités en matière d'évaluation et d'octroi de financements aux PME, et mettre au point de nouvelles techniques de crédit ;
- L'établissement de nouveaux instruments et produits financiers pour les PME et le secteur de la finance rurale, tels que les services bancaires mobiles, le crédit-stockage (warrantage) et le crédit-bail.

Figure 9: Types d'appuis aux SFD partenaires de la ME

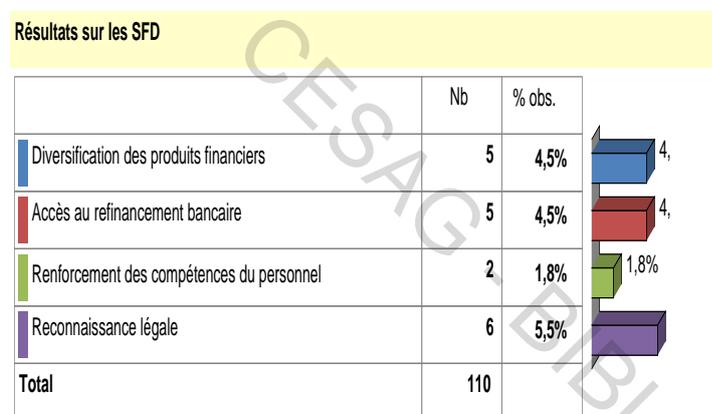


Les principaux appuis aux SFD concernent la recherche de l'agrément préalable au démarrage des activités de collecte d'épargne et de financement des PME, l'élaboration de plans d'affaire afin de lever des fonds de

refinancement au niveau des banques ou investisseurs sociaux, le développement de nouveaux produits et la formation.

Le développement de nouveaux produits financiers, qui a occupé une part importante dans les activités d'appui ont permis aux SFD d'adapter leurs gammes de produits et services à une clientèle nouvelle (les PME) qui n'étaient pas leurs cibles de départ. Ainsi elles ont augmenté sensiblement leur clientèle et leur volume d'affaires du fait de l'accompagnement de la Maison de l'Entreprise.

Figure 10: Impact sur les performances des SFD



Ces appuis techniques ont eu un impact positif sur les SFD du Burkina Faso. Aujourd'hui, tous les SFD appuyés par la Maison de l'Entreprise ont bénéficié de lignes de refinancement de CORIS Banque ou de la BOA. Leurs dossiers de demande de refinancement sont plus crédibles.

Ces lignes sont en grande partie destinées aux petites entreprises soit pour leur démarrage soit pour la consolidation de leurs activités (Fonds de roulement ou nouveaux investissements).

Les résultats positifs des actions de la Maison de l'Entreprise en direction des SFD et des petites entreprises peuvent être illustrés par les cas particuliers de la CEC/SI et de MELKA PRESTIGE. La CEC/SI est une institution qui a bénéficié d'un accompagnement pour sa constitution et l'élaboration de son plan d'affaires. MELKA PRESTIGE est une nouvelle institution de financement des TPE (Très Petite Entreprises) qui a bénéficié de soutien pour l'appui à son implantation à travers l'élaboration de son plan d'affaires et le dépôt de son dossier d'agrément au niveau du Ministère des finances et du budget.

Encadré 6: Exemple du SFD MELKA PRESTIGE

MELKA PRESTIGE est une société créée en janvier 2003. Initialement la société avait pour raison les travaux de bâtiments, l'import-export, le transit, le transfert d'argent ainsi que la restauration. Elle fut agréée en 2004 sous le numéro d'agrément : 194/2004 délivré par arrêté n° 0294/MFB/SG/DCCF. Son siège social est établi à Ouagadougou au secteur 16. L'agrément n° 0044/2007-002E, attribué par arrêté n°082/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI du 28/02/2007, autorise la société à exercer des activités de change manuel conformément aux dispositions du règlement RO9/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA. MELKA PRESTIGE comme la plupart des sociétés de change au Burkina subit les effets des fluctuations des monnaies, de la délinquance, du trafic et du vol, de la concurrence déloyale dans l'exercice de l'activité de change manuel au point que ses activités ont ralenties depuis environs 3 ans. En raison du développement rapide, des opportunités économiques et financières qu'offrent le Burkina Faso et au regard des opportunités offertes par le nouveau cadre institutionnel mis en place dans les pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) dans la conduite de la politique monétaire de l'union, la société s'est investie dans le domaine de la microfinance, conformément au règlement des SFD en vigueur au Burkina Faso et dans l'espace UEMOA. D'ailleurs ce nouveau cadre n'a fait que favoriser l'émergence d'un système de financement, plus proche des petites et moyennes entreprises (PME).

La MELKA PRESTIGE est une institution d'Epargne et de Crédit qui a pour mission de financer des projets de femmes entrepreneures qui s'activent dans des activités artisanales. Ses responsables ont pris contact avec CORIS Banque pour solliciter un refinancement de 250 millions de francs CFA qui lui a été refusé parce que l'institution n'était pas agréée. C'est suite aux appuis de la Maison de l'Entreprise qu'elle a reçu son agrément et a commencé à financer des femmes qui exportent leurs produits vers l'Europe et les Amériques selon Mme KABRE Alimata sa Directrice Générale.

Contrairement à MELKA PRESTIGE qui cible la Très Petite Entreprise artisanales de femmes dont les produits sont en partie destinés à l'exportation, la CEC/SI a fait le pari de miser sur le secteur informel. Elle ambitionne de contribuer à la formalisation des entreprises du secteur informel, souvent réticentes à mettre leur gestion à des normes strictes exigées par leurs partenaires. Il faut noter que les initiateurs de la CEC/SI sont eux-mêmes des purs produits du secteur informel. Une partie des membres de son Conseil d'Administration est

constituée de déflatés de la fonction publique. Ils ont commencé par créer une entreprise, souvent informelle avant de se lancer dans la mise en place de cet important instrument financier.

Encadré 7: Exemple du SFD CEC/SI Ouagadougou

La Caisse d'Épargne et de Crédit du Secteur Informel (CEC/SI) de Ouagadougou est une institution de microfinance basée au Secteur 30 qui a reçu en février 2013 des appuis de la Maison de l'Entreprise pour l'élaboration de son plan d'affaires afin de disposer d'un agrément pour collecter de l'épargne et octroyer du crédit. Cet appui lui a permis de recevoir son agrément du ministère des finances et d'être aujourd'hui l'un des principaux partenaires financiers des porteurs de projets du secteur informel à Ouagadougou.

Au 31 décembre 2014, plus de 250 petites entreprises s'activant dans le commerce, les nouvelles technologies et l'artisanat ont reçu des financements de CEC/SI pour leur installation suite à une mise en relation avec la Maison de l'Entreprise.

Selon G. COMPAORE Directeur de CEC/SI, la Maison de l'Entreprise a permis à son institution, non seulement de se formaliser au plan légal mais également de mettre à la disposition des microentreprises des financements adaptés.

En définitive, de l'avis des responsables des SFD et experts du domaine rencontrés, les appuis de la Maison de l'Entreprise ont permis:

- La consolidation et la viabilisation des SFD en vue d'une offre durable de services financiers au profit des petites entreprises;
- Le renforcement des capacités de gestion des SFD dont les responsables maîtrisent mieux les techniques d'analyse des dossiers de demande de financement des PME ;
- Le développement de nouveaux produits permettant aux SFD de mettre à la disposition des PME des financements mieux adaptés à leurs besoins;

- La mise en place de mécanismes favorisant l'accès des SFD aux refinancements bancaires en vue de prendre en charge les besoins à moyen et long terme des PME ;
- L'appui aux SFD pour la couverture du territoire national par l'ouverture de nouvelles agences plus proches des entreprises éprouvent des besoins de financement.

Par sa politique de rapprochement de l'offre et de la demande de financement la Maison de l'Entreprise a permis la mobilisation de ressources financières importantes pour les PME. Rien que la mise en relation avec la CORIS BANK a permis de mobiliser une ligne de crédit de 500 millions pour les PME sur une période de 5 ans⁸.

Aussi, certains partenaires financiers l'ont aidé à mettre en place des projets qui ont contribué à l'amélioration de l'accès des entreprises aux financements bancaires. C'est le cas du projet de facilitation de l'accès au financement des petites entreprises lancé le 28 février 2013 à Ouagadougou. Son objectif est de favoriser leur croissance, la création de richesses et d'emplois par la mise en œuvre de projets d'investissement.

Financé par l'Agence française de développement (AFD), le Projet de facilitation de l'accès au financement des petites entreprises a duré deux (2) ans. Il est exécuté dans les zones de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Tenkodogo et a contribué à la création de plus de 1.200 emplois par ans⁹.

⁸ Sources : discours du PDG de la CORIS BANK à l'ouverture des JEB 2014.

⁹ Source : rapport annuel d'activités 2014 Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

Encadré 8: Témoignages sur le projet de facilitation de l'accès au financement

Le secrétaire général du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Bernard Zougouri, prenant la parole à l'occasion de la cérémonie de lancement du projet, a rappelé que les efforts consentis par le gouvernement et ses partenaires depuis 2006, ont permis de créer chaque année, plus de cinq mille entreprises au Burkina Faso. Il a souligné que ce dynamisme est louable, mais l'accès au financement reste toujours problématique d'où la pertinence de ce projet. Pour lui « Il est utile d'apporter un soutien particulier à ce segment d'entreprises, afin qu'elles participent de manière plus marquée au développement du pays ». M. Zougouri a exprimé sa reconnaissance à la France pour son concours financier apporté au Burkina Faso dans sa quête du bien-être des populations. « Ce projet correspond bien à la vision du gouvernement qui fait de la création de richesses et d'emplois au Burkina Faso, l'une de ses priorités », a-t-il conclu.

Quant au président du conseil d'administration de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, Birahima Nacoulma, il a souligné que le choix d'accompagner les petites entreprises est d'une pertinence absolue, au regard de la contribution économique et sociale de ce secteur à la création des richesses nationales et à la lutte contre le chômage.

« La problématique de l'accès au financement interpelle tous les acteurs de notre pays sur l'urgence à travailler au développement des petites entreprises et c'est, au nom de l'ensemble des futurs bénéficiaires de ce nouveau projet, que je voudrais adresser mes sincères remerciements à l'AFD », a-t-il lancé. M. Nacoulma a fait savoir que la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso travaillera à assurer une utilisation efficiente des ressources dédiées et l'atteinte des objectifs fixés. Et d'ajouter que sa structure veillera également à capitaliser et à pérenniser les acquis de ce projet par la diffusion des résultats et des actions de formation en faveur du secteur privé burkinabè.

Une contribution accrue à la sécurité alimentaire par le développement de véritables fermes agricoles à Bagré, selon une stratégie murement réfléchie par les pouvoirs publics.

Au Burkina Faso, l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre depuis les indépendances a montré qu'elles n'ont pas permis une exploitation optimale de l'ensemble des potentialités de développement. Certes des acquis ont été engrangés, mais la faible valorisation du potentiel notamment foncier n'a pas permis un accroissement soutenu de la production pour améliorer durablement le niveau de vie des populations.

Fort de cela, le Gouvernement a fait de l'accélération de la croissance un des objectifs clé de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Dans cette dynamique, l'approche « pôle de croissance et de compétitivité » a été retenue comme option pour contribuer à l'atteinte de cet objectif d'accélération de la croissance.

En vue d'opérationnaliser cette approche, le gouvernement avait entrepris de nombreuses actions. Parmi celles-ci, le lancement d'un pôle pilote à Bagré, l'adoption d'un cadre d'orientation de la promotion des pôles et la mise en place d'un dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance. La finalité de toutes ces actions étant d'accroître le niveau de vie des populations.

Premier pôle de croissance en expérimentation au Burkina Faso, le projet pôle de croissance de Bagré est entré en vigueur le 1er novembre 2011. Il a permis la création de 30.000 emplois.

Cette zone de concentration du projet s'étend sur environ 50.000 hectares. La Maison de l'Entreprise y joue un rôle important d'appui aux promoteurs qui souhaitent s'implanter à travers le Fonds d'Appui aux Services à Bagré (FAS Bagré).

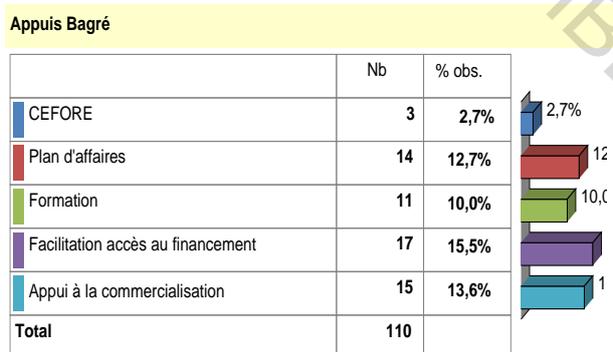
Les principaux services offerts aux porteurs de projets sont :

- Le montage de plans d'affaires ;
- La formation à la gestion ;
- Le montage de dossier de recherche de financement ;

- L'appui à la mise en place d'outils simplifiés de gestion ;
- Le coaching bancaire : Formation sur la présentation et la défense des projets ;
- L'orientation et l'accompagnement vers les institutions de financement ;
- L'élaboration de dossiers de communication ;
- L'accompagnement pour la recherche de partenariat à travers des voyages ;
- Le suivi-accompagnement dans la phase de mise en œuvre du projet de développement de l'entreprise ;
- Le financement des projets porteurs.

Le Fonds d'Appui aux Services à Bagré (FAS Bagré), principalement sa composante gérée par la Maison de l'Entreprise a permis de développer des services d'accompagnement aux porteurs d'initiatives dans le domaine agricole. Par une approche de mise en relation bien réfléchie, la Maison de l'Entreprise a permis de réduire les coûts pour les prestataires de services privés et encourager les investissements par les PME.

Figure 11: Nature des appuis agricoles de Bagré



Les principaux appuis aux promoteurs sont la facilitation de l'accès aux financements, l'accès à la terre, l'appui à la création d'entreprises agricoles à travers le CEFORE, l'accompagnement technique pour l'élaboration de plan d'affaires et l'appui à la commercialisation.

De véritables fermes agricoles sont implantées à Bagré, un nouveau pôle de développement mis en place par les pouvoirs publics. Il s'agit à travers ce projet d'encourager les investisseurs à développer des entreprises de production et de transformation de produits agricoles par une meilleure maîtrise de l'eau. Un barrage hydro agricole a été érigé à Bagré et depuis lors les fermes agricoles ne cessent de sortir de terre.

Figure 12: Récolte de riz dans une ferme de Bagré



Un riz local de très bonne qualité est disponible sur le marché en permanence. Appelé « riz Bagré » par les consommateurs, il est très prisé par les Burkinabés qui n'ont plus besoin de se saigner pour se procurer cette denrée de première nécessité.

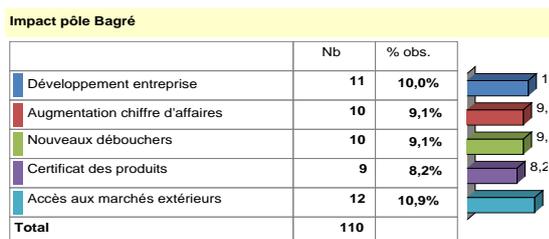
En Afrique de l'Ouest, le Burkina compte parmi les pays qui importent le moins des céréales pour la consommation de ses populations.

D'autres spéculations comme la pomme de terre ou les fruits sont produites dans les fermes de Bagré et mises sur le marché local à des coûts très compétitifs.

Les résultats du pôle de Bagré sont très encourageants pour le gouvernement Burkinabé qui trouve des raisons de continuer l'expérience et de l'étendre à d'autres zones. Cette volonté du gouvernement est renforcée par le succès du pôle de Bagré au niveau du renforcement de la sécurité alimentaire du pays. Bagré est aujourd'hui une zone agro-industrielle dont l'impact sur le PIB du Burkina Faso est évalué à 5,1 % sur la période 2014 - 2020, selon le gouvernement.

Le satisfecit du gouvernement est également partagé par les promoteurs rencontrés lors de nos enquêtes. Ils sont unanimes sur les résultats atteints mais également sur les effets positifs des appuis de la Maison de l'Entreprise sur le développement de leurs entreprises.

Figure 13: Impact des appuis aux promoteurs agricoles



Les appuis fournis aux entreprises agricoles du pôle de croissance de Bagré par les experts de la Maison de l'Entreprise ont permis de trouver de nouveaux débouchés à travers la participation aux foires et les visites de prospection à 9,1 % des promoteurs de notre échantillon.

Ils ont permis à plus de 10 % d'entre - eux d'accéder aux marchés extérieurs. Une bonne partie a augmenté sensiblement son chiffre d'affaires pendant que d'autres ont pu obtenir la certification de leurs produits.

Le témoignage du promoteur Wilfrid Amadé SAWADOGO et l'exemple de la « Ferme Moderne du Faso » illustrent à suffisance les effets positifs des appuis des experts de la Maison de l'Entreprise sur le développement des entreprises agricoles du pôle de croissance de Bagré.

Encadré 9: Témoignage du promoteur Wilfrid Amadé SAWADOGO

Ancien émigrant qui a longtemps séjourné en Côte d'Ivoire Monsieur SAWADOGO est revenu au Burkina suite à l'éclatement de la crise ivoirienne. Il a démarré ses activités par l'ouverture d'un commerce de vente de produits alimentaire à la cité des 1.200 logements à Ouagadougou. C'est en 2010 qu'il a été convaincu par un ami de se faire conseiller par les experts de la Chambre de Commerce de Ouagadougou pour la diversification de ses activités et leur formalisation. Orienté vers la Maison de l'Entreprise où les experts, après avoir testé son profil d'entrepreneur lui ont conseillé d'étudier les possibilités d'investir dans un pôle de croissance.

« Lors de ma première visite à Bagré j'ai été impressionné par le site et le rythme des activités qui s'y déroulaient. Au retour à Ouagadougou j'ai commencé les démarches et aujourd'hui je dispose d'une superficie de 15 ha dans laquelle je cultive du riz que j'écoule au niveau de mes magasins installés dans plusieurs villes du pays. Les appuis de la Maison de l'Entreprise me permettent de suivre l'évolution de mes ventes et de ma rentabilité sans grande difficultés. D'ailleurs j'ai bénéficié d'un financement des Caisses Populaires pour l'installation d'un magasin de vente de denrées à Tenkodogo ».

La ferme Moderne du Burkina est un exemple de succès de la Maison de l'Entreprise. Ses promoteurs ont même été félicités aux JEB de 2011.

Encadré 10: Exemple de la Ferme Moderne du Faso

La Ferme Moderne du Faso est le fruit d'un partenariat entre deux (2) membres d'une même famille (Idrissa et Patrick ILBOUDO) qui ont mis en commun leurs moyens pour se lancer dans la production de fruits et légumes. Au départ chacun s'activait dans des entités différentes. C'est suite aux JEB de 2008 qu'ils ont décidé de créer une entreprise dans le domaine agricole. Ils ont très tôt pris attache avec la Maison de l'Entreprise dont les experts étaient impressionnés par la précision de leur idée d'entreprise.

Les frères ILBOUDO ont été confrontés aux dures réalités de l'entrepreneuriat dès la première année de fonctionnement de leur ferme. En effet, la récolte fut abondante mais le marché local était saturé par une production de piètre qualité mais ayant l'avantage d'être moins chère. Ils ont alors compris qu'il fallait explorer le marché de l'exportation et ont commencé à explorer les possibilités de s'y lancer.

La Maison de l'Entreprise leur a fourni des appuis suite à une étude de marché qu'ils ont eux-mêmes financée sur fonds propres.

Les appuis de la Maison de l'Entreprise ont principalement concerné la formation, la mise en relation avec la Coris Bank et l'accompagnement à la certification des produits agricoles destinés à l'exportation.

Aujourd'hui, la ferme Moderne du Faso exporte des mangues séchées de très bonne qualité en Europe et en Afrique. Elle participe régulièrement à des foires où elle écoule ses produits mais noue des relations de partenariat qui débouchent souvent sur l'identification de nouveaux marchés.

L'expérience de Bagré a rencontré un tel succès de par ses résultats que le gouvernement Burkinabè penche en faveur de nouveaux pôles de croissance pour doper ses exportations et diversifier son économie. C'est une approche qui a démontré qu'elle pourrait changer radicalement la politique économique menée au Burkina Faso.

La Maison de l'Entreprise a travaillé sur l'émergence d'un nouveau pôle de croissance au niveau de la région du Sahel (nord-est). Développé autour de trois piliers : mines, élevage et tourisme, il sera lancé en juin 2015. La Banque mondiale a débloqué 1, 2 milliard de F CFA

pour la réalisation d'études de faisabilité tandis que la Banque africaine de développement s'engage à financer les infrastructures routières à hauteur de 15 milliards de F CFA.

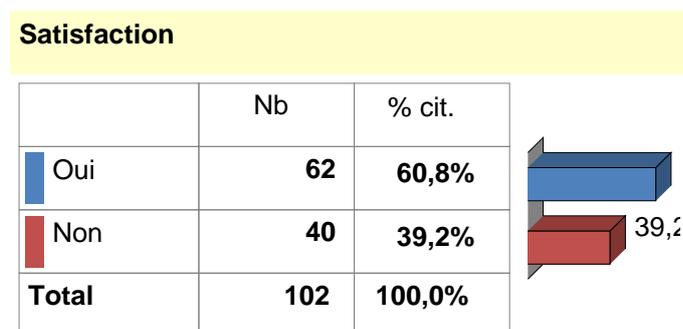
La BAD va également financer les études de faisabilité de la grappe des huileries de Bobo-Dioulasso, qui vise à fédérer l'achat de la matière première et à installer des unités communes comme les laboratoires de qualité.

Un niveau de satisfaction rarement atteint par un organisme d'appui à la promotion de l'entreprise au Burkina Faso.

En menant nos enquêtes auprès des entreprises nous avons recueilli leurs avis sur la qualité des produits et services de la Maison de l'Entreprise ainsi que sur leur accessibilité. L'analyse des réponses fournies par les personnes rencontrées lors de cette enquête de satisfaction révèlent une appréciation positive des bénéficiaires des appuis de la Maison de l'Entreprise.

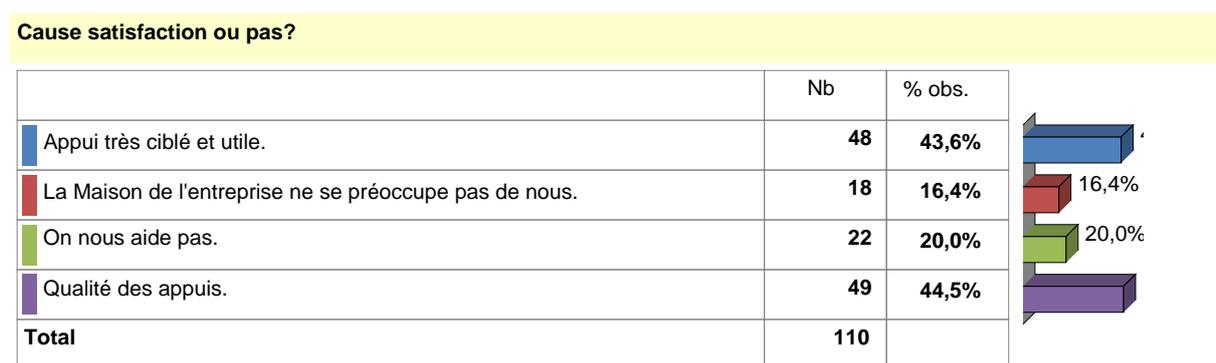
En effet, plus de 60 % des sondés estiment que les appuis de la Maison de l'Entreprise leur ont permis d'améliorer leur gestion ou de finaliser leur procédures de création d'entreprise dans de bonnes condition (voir figure ci-dessous).

Figure 14: Synthèse des résultats de l'enquête de satisfaction



Près de la moitié des personnes sondées estiment que les appuis sont très ciblés et se focalisent sur des aspects touchant les véritables préoccupations de l'entreprise. En effet, avant toute intervention, la Maison de l'Entreprise commande un diagnostic réalisé par un expert pour identifier les vrais problèmes auxquels l'entreprise est confrontée.

Figure 15: Motifs de satisfaction des appuis de la Maison de l'Entreprise



C'est seulement après la validation des résultats du diagnostic et du plan d'action qui en résulte que la Maison de l'Entreprise entreprend de poursuivre ses appuis.

Des appuis particuliers sont offerts aux entreprises nouvellement créées. Elles bénéficient d'office d'un séminaire de formation sur le management de la nouvelle entreprise. Cette formation a pour objectif de mieux outiller les jeunes entreprises pour la conduite de leurs activités et porte sur les fonctions essentielles de la gestion d'une entreprise.

Chaque séminaire est parrainé par un chef d'entreprise, déjà installé, qui partage son expérience et prodigue aux participants des conseils destinés à les éclairer davantage dans leur nouvelle vie de chefs d'entreprises. Cette démarche est fortement appréciée par les créateurs d'entreprise et permet à la plupart d'entre eux de nouer des relations de partenariat avec des promoteurs confirmés qui servent souvent de coach.

Toutes les personnes qui ont jugé les appuis « très ciblés et utiles » ont estimé qu'ils étaient également de très bonne qualité. Près de 50 % estiment que la Maison de l'Entreprise fournit des appuis de qualité. C'est du reste ce qui explique le niveau de confiance des banques par rapport aux dossiers de financement des entreprises mises en relation par la Maison de l'Entreprise.

Il faudra toutefois noter que près de 20 % des sondés ne sont pas satisfaits de la Maison de l'Entreprise. Les non satisfaits se comptent presque tous parmi les promoteurs qui ne sont pas appuyés. Pour l'essentiel se sont des entreprises du secteur informel qui éprouvent des difficultés à se formaliser. Ils estiment que la Maison de l'Entreprise « ne veut pas les aider »

ou « ne se préoccupe pas d'eux » ; elle est créée selon eux pour les grandes entreprises bien structurées et qui paient leurs impôts.

Les services d'appuis fournis par la Maison de l'Entreprise concernent :

- L'appui à la création à travers le CEFORE ;
- La formation technique ou en gestion ;
- L'appui à l'élaboration de plans d'affaires soit pour la création ou l'accès aux financements des banques ;
- La prise en charge des frais de participation à des foires ou visites d'échanges ;
- L'intermédiation financière.

Plusieurs bénéficiaires des appuis de la Maison de l'Entreprise consultés témoignent d'effets bénéfiques des services d'appui sur leur activité et sur le développement de leur entreprise. Ils sont presque unanimes à reconnaître l'utilité de cette institution à qui ils témoignent un niveau de satisfaction très élevé.

Quelques témoignages à titre d'illustration :

Le premier témoignage a été fait par Mme Joséphine SOMDA, femme entrepreneure gérante d'une petite entreprise de nettoyage. Non seulement elle a été formée en management de base mais la constitution de son entreprise a été réalisée avec les experts d'accompagnement de la Maison de l'Entreprise. Son dossier de financement a été présenté à l'institution financière de son choix par un prestataire professionnel recruté sur la base de données des experts tenue par celle-ci. Aujourd'hui elle trône à la tête d'une vraie entreprise servant avec professionnalisme une clientèle de plus en plus satisfaite de ses prestations.

Encadré 11: Témoignage de Mme SOMDA Joséphine

Mme SOMDA basée à Gounghin gère une entreprise spécialisée dans le nettoyage qu'elle a créée en 2003 avec l'aide de son mari. Elle a démarré ses activités par des prestations au niveau d'une ONG qui lui avait confié le nettoyage de ses locaux.

Elle a formalisé son entreprise au niveau du CEFORE de Ouagadougou en 2007 et depuis lors elle a reçu des appuis de la part de la Maison de l'Entreprise. Elle s'est dotée de matériel de nettoyage suite à un marché que lui a confié la Mairie de Ouagadougou pour le nettoyage de plusieurs altères de la ville. Le matériel a été acquis sur un financement de la Caisse Populaire de son quartier.

« Le financement reçu de la Caisse Populaire m'a permis d'acquérir du matériel neuf et d'engager plus de femmes dans mon entreprise. Aujourd'hui j'ai signé plusieurs contrats avec des grandes sociétés et des démembrements de l'administration centrale sur des durées qui peuvent aller jusqu'à deux (2) ou trois (3) ans.

Sans l'appui de la Maison de l'Entreprise je ne pourrai atteindre le niveau d'activités qui est le mien actuellement ». La Maison de l'Entreprise est vraiment une opportunité pour nous responsables de sociétés déclare – t – elle.

Le deuxième témoignage concerne Monsieur TIENDREBEOGO qui gère une menuiserie métallique basée à la Patte d'oie. L'entreprise a gagné plusieurs marchés suite à une participation en 2006 au Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO).

Encadré 12: Témoignage de Monsieur Victor Emmanuel TIENDREBEOGO

Mon entreprise a été créée depuis 1995 après une période d'apprentissage de douze (12) ans chez un oncle basé au secteur 30 à Ouagadougou. Les débuts étaient très durs et je me contentais juste de menus travaux pour des particuliers, ce qui ne me permettait pas de gagner de l'argent et d'investir. Après avoir participé à une formation en gestion organisée avec l'appui de la Maison de l'Entreprise j'ai compris qu'il me fallait sortir de l'informel pour espérer toucher une certaine catégorie de clients.

Je me suis alors formalisé en 2006 en créant une entreprise individuelle avec une comptabilité qui m'a permis de connaître mes coûts de revient et de facturer mes produits à des prix qui me permettent non seulement d'assurer une bonne rentabilité mais aussi d'être compétitif.

J'ai commencé à gagner des marchés importants suite à ma participation au SIAO en 2006. Cette année la Maison de l'Entreprise a financé un stand où j'ai exposé mes produits qui ont été appréciés par plusieurs visiteurs.

Aujourd'hui je travaille avec des particuliers mais également des promoteurs immobiliers qui me confient des travaux très importants et lucratifs.

Le troisième témoignage concerne une jeune société spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication basée à Bobo-Dioulasso. Elle conçoit des applications de gestion destinées aux petites et moyennes entreprises et qui permet même sans de grandes connaissances en comptabilité de bien gérer son activité et de suivre facilement sa production et sa rentabilité. Cette entreprise est citée en référence dans le domaine des technologies de l'information. Elle a réalisé plusieurs sites internet pour des sociétés de renom au Burkina Faso. Ses produits sont jugés de très bonne qualité par ses clients qui louent le professionnalisme de ses jeunes promoteurs.

Encadré 13: Témoignage de Ludovic SOMDA de Faso Techno Services

Faso Techno Services est une nouvelle entreprise créée par des jeunes diplômés qui ont fait le pari de l'auto-emploi en s'investissant dans un domaine où ils avaient des compétences certaines de par leur formation de base.

Monsieur Ludovic SOMDA, un des associés nous raconte avec une grande fierté le cheminement de leur entreprise :

Nous avons créés cette société Faso Techno Services après notre formation en informatique à l'université de Bobo-Dioulasso. Notre business plan en main nous avons contacté plusieurs banques qui n'ont guère été intéressées par notre dossier. Le déclic est arrivé avec notre premier contact avec un agent de la Coris Bank qui nous a conseillé de nous approcher de la Maison de l'Entreprise.

Avec deux (2) autres camarades de l'université nous avons créé une SARL au niveau du CEFORE de Bobo-Dioulasso. La Maison de l'Entreprise nous a aidés dans la refonte de notre business plan et depuis lors nous avons reçu un appui financier de la Coris Bank.

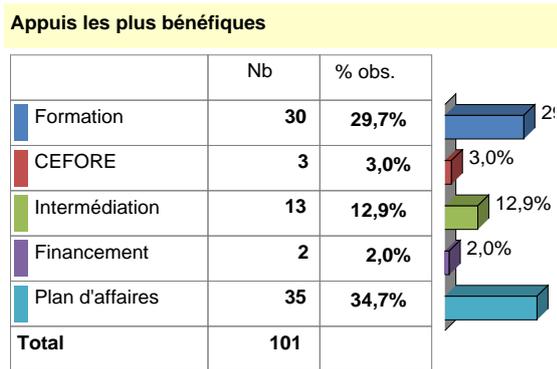
« Le financement de la Coris Bank nous a permis d'acquérir des équipements de pointe et d'aménager nos locaux. Nous avons également réalisé des supports de promotion qui nous ont permis de contacter nos premiers prospects et de gagner des parts de marchés significatives.

Aussi, les formations en marketing reçues ont été particulièrement bénéfiques pour nous, notamment au niveau de la prospection, la fidélisation des clients et la politique des prix.

La Maison de l'Entreprise nous a permis de créer et de développer notre propre entreprise et aujourd'hui nous ne regrettons pas avoir tenté notre change. Nous sommes devenus grâce à elle nos propres employeurs.

Nous avons eu le courage de continuer suite aux visites d'échanges que les experts de la Maison de l'Entreprise ont organisées pour nous auprès de sociétés spécialisées dans les technologies informatiques ».

Figure 16: Appréciation des appuis de la ME



Les services de la MEBF les mieux appréciés sont la formation et l'accompagnement à l'élaboration des plans d'affaires. Ce sont également les services de base qui sont fournis à presque tous les bénéficiaires. Les autres appuis étant assujettis à la réussite de ces premiers services.

Il faut noter que le plan d'affaires a été identifié comme étant le meilleur moyen de vérifier la viabilité des projets par les banques et SFD qui le demandent systématiquement en cas de sollicitation pour financement.

Ce qui est surprenant dans les réponses des personnes rencontrées c'est la faible citation du financement comme appui bénéfique. Pourtant, la plupart des porteurs de projet selon les fiches de renseignement remplies au niveau de la Maison de l'Entreprise lors de leur premier contact estimaient que leur principal problème était l'accès au financement. Ce changement de perception est le résultat du renforcement des compétences réalisé par la Maison de l'Entreprise. Les formations en gestion de base sont de plus en plus demandées et les entreprises qui se soumettent au diagnostic préalable de plus en plus nombreux.

En définitive, il est rare de rencontrer des entrepreneurs ayant noué des relations de partenariat avec la Maison de l'Entreprise manifester un sentiment d'insatisfaction. Il en est de même de ses promoteurs qui tirent un bilan largement satisfaisant de cette heureuse et innovante expérience.

Encadré 14: Extraits des témoignages des promoteurs de la Maison de l'Entreprise

Le sentiment de satisfaction est également partagé par les partenaires de l'initiative à savoir la Banque Mondiale et Technoserve. En atteste les témoignages de Monsieur Mercy TEMBON Représentant Résident de la Banque Mondiale, qui a manifesté sa satisfaction à l'occasion de l'édition 2014 de la Compétition des Plans d'Affaires organisée dans le cadre des Journées de l'Entrepreneuriat Burkinabé. Pour lui à chaque édition de la COPA, la Banque mondiale apporte son assistance technique et une enveloppe financière qui pourrait être révisée à la hausse compte tenu du succès de l'initiative.

De son côté Monsieur Désiré Bankolé, Directeur – pays de Technoserve Côte d'Ivoire a justifié son déplacement pour assister à l'événement comme la manifestation de sa satisfaction par rapport aux réalisations de la Maison de l'Entreprise.

2.1.2 Les facteurs clefs de succès de la Maison de l'Entreprise

Même s'il subsiste énormément de contraintes au développement de l'entreprise au Burkina et que créer une entreprise est toujours problématique pour beaucoup d'initiateurs, force est de constater que depuis la mise en place de la Maison de l'Entreprise des avancées significatives ont été notées. Les bailleurs de fonds, la Banque Mondiale en tête, citent l'expérience comme étant une référence en Afrique de l'Ouest. Plusieurs facteurs sont identifiés comme étant à l'origine du succès du Burkina Faso en matière de création d'entreprise et d'assainissement de son environnement des affaires. Les plus cités concernent :

Une volonté politique très forte de l'état du Burkina Faso de trouver une solution durable à l'emploi des jeunes via la création d'entreprises pérennes.

L'état Burkinabé a dès le départ accompagné le processus de création même si des prérogatives traditionnelles de son administration sont désormais transférées à des entités autonomes rattachées à la Maison de l'Entreprise. Le gouvernement a pris l'orientation de faire du secteur privé le moteur du développement économique du pays. Il a accédé à la demande pressante du secteur privé de créer une entité unique s'occupant des questions d'appui à l'entrepreneuriat. N'eût été cette forte volonté politique des pouvoirs publiques du Burkina la Maison de l'Entreprise n'aurait probablement jamais vu le jour. Les différents ministères intéressés par les questions de développement de l'entreprise soutiennent

ouvertement les actions de la Maison de l'Entreprise. Le 14 mars 2011, en signant le livre d'or de la Maison de l'Entreprise suite à une visite de soutien, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat **Monsieur Arthur P. KAFANDO** déclarait :

Encadré 15: Déclaration du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

« La MEBF est une institution indispensable à la promotion du secteur privé et à l'émergence du Burkina. Elle bénéficiera du soutien du Ministère de l'Industrie, du Commerce de la Promotion de l'Industrie Privée et de l'Artisanat pour poursuivre sa mission d'appui conseil, de formation et d'assistance du secteur privé. »

Cette déclaration faisait suite à celle du Premier Ministre Monsieur Tertius ZONGO, qui a lui aussi visité la Maison de l'Entreprise le 11 mai 2009.

Encadré 16: Déclaration de soutien du Premier Ministre du Burkina

Les maîtres-mots de notre monde de compétition sont : initiatives, pragmatisme, simplification des procédures, transparence et visibilité. La Maison de l'Entreprise en l'espace de quelques années a permis à l'Administration de faire un pas dans le changement de comportement et de manière de servir. Aujourd'hui, le Burkina Faso est cité dans le « Top Ten » des pays réformateurs en Afrique en matière de climat des affaires. Je voudrais, au nom du Président du Faso saluer et féliciter tous les acteurs de cette belle aventure : Administrateurs, cadres, personnel d'appui, partenaires au développement et les institutions d'appui au secteur privé. Soyez assurés du soutien du Gouvernement pour plus de réformes et d'accompagnement.

Un fort appui des Partenaires Techniques et Financiers reposant sur les principes de responsabilité et de transparence.

Le pays bénéficie de la confiance de ses bailleurs de fonds, principalement la Banque Mondiale qui a porté le plaidoyer auprès des autres partenaires. C'est d'ailleurs elle qui a pris en charge une bonne partie du financement des projets phares de la Maison de l'Entreprise (CEFORE). Dans le cadre de ses relations de partenariats le gouvernement coordonne l'action des bailleurs de fonds et a créé des Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD) pour favoriser les interactions sectorielles afin de mieux suivre la Stratégie de Croissance Accélérée et Développement Durable. Le gouvernement a également présenté à ses partenaires techniques

et financiers une version améliorée d'une plateforme numérique de gestion de l'aide qui leur permettra de mettre à jour les informations concernant leurs financements au Burkina. Le Plan d'Action National pour l'efficacité de la coopération au développement a remplacé le Plan National pour l'efficacité de l'aide.

Une très forte implication du secteur privé au service de qui elle se consacre exclusivement.

Au Burkina Faso le secteur privé s'est toujours plaint de l'absence de coordination et de l'inadéquation des dispositifs d'appui à la création d'entreprise. Aujourd'hui la Maison de l'Entreprise du Burkina est gérée comme une entreprise privée avec une forte représentation du secteur privé qui occupe les postes clefs des organes de gouvernance. Il s'est choisi ses propres gestionnaires pour diriger l'institution sans interférence de l'état central. Des structures comme la Chambre de Commerce et d'Industrie sont fortement impliquées dans la conception, la gestion et le suivi-évaluation des dispositifs d'appui logés à la Maison de l'Entreprise, notamment les CEFORE. La Maison de l'Entreprise se veut un outil fédérateur et dynamique au service des entreprises privées et des groupements professionnels. Elle vise d'une part, à permettre à l'entrepreneur d'accéder en un seul lieu à une offre structurée de services qui lui sont dédiés et d'autre part, à assurer une meilleure synergie des actions des bailleurs de fonds et organismes d'appui. Elle est le fruit d'un consensus entre le secteur privé, l'Etat et les partenaires techniques et financiers

Une démarche de mise en oeuvre des appuis tirée par la demande reposant sur les vrais besoins des entreprises et non sur une offre de soutien sur mesure sans rapport avec les problèmes à solutionner.

Dans la mise en oeuvre de ses appuis la Maison de l'Entreprise a adopté une démarche qui repose sur deux (2) principes de base : le faire-faire et l'approche par la demande. En effet, les experts de la Maison de l'Entreprise ne conduisent pas eux-mêmes les appuis en direction des entreprises. Ceux-ci sont fournis par des experts préalablement identifiés et recensés dans une base de données que les promoteurs peuvent consulter pour se choisir, sur une base concurrentielle, les plus aptes à fournir les appuis voulus. Les experts de la Maison de l'Entreprise accompagnent le processus depuis la réalisation du diagnostic jusqu'à la livraison des appuis. Ce sont eux qui valident les termes de référence ainsi que les rapports des

prestataires externes. Aussi, la Maison de l'Entreprise n'impose pas à ses partenaires des appuis sur mesure. C'est le promoteur qui valide le contenu des prestations qu'il souhaite recevoir. La seule obligation c'est de se soumettre à un diagnostic préalable pour l'identification de ses besoins.

Une réelle volonté d'être le plus proche des localités où sont basées les entreprises.

Cette volonté se manifeste par une vraie politique de décentralisation à travers l'implantation de plusieurs antennes dans des zones à forte potentialité de développement économique. Cette approche de proximité a été à l'origine de la mise à disposition à Bagré d'une équipe d'experts d'accompagnement spécialement destinée aux porteurs de projets dans le domaine agricole. Les CEFORE sont présents dans plusieurs localités et le créateur n'a plus besoin de se déplacer jusqu'à Ouagadougou pour réaliser les formalités d'enregistrement de son entreprise. A Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Tenkodogo, Koudougou, Fada-N'gourma, Gaoua et Kaya les porteurs de projets sont accueillis dans des agences où sont disponibles des CEFORE. Les experts sur place les aident dans leurs démarches de création. Plusieurs activités sont régulièrement organisées dans les villes de l'intérieur pour promouvoir la création d'entreprise. C'est ainsi que l'édition 2011 des Journées de l'Entreprise au Burkina (JEB) ont été organisées à Bobo-Dioulasso. Elles ont été présidées par le DG de la Maison de l'Entreprise qui a réaffirmé son engagement de poursuivre la décentralisation des activités de son institution.

Une recherche permanente de synergie avec des acteurs qui interviennent en appui à la création d'entreprise.

C'est dans ce cadre que la Maison de l'Entreprise a noué un partenariat avec 2iE pour l'organisation du « Forum des Journées Entreprises ». L'enjeu premier des formations délivrées par les écoles de formation est d'assurer l'employabilité des étudiants à leur sortie. Une attention particulière est ainsi portée à l'adéquation entre les formations et les besoins du marché du travail à travers une démarche d'échanges et de concertation. Pour cela, les cursus sont élaborés et dispensés en relations étroites avec le monde de l'entreprise.

En 2014, 1.000 participants ont rejoint le forum : des étudiants et diplômés, des professionnels, des décideurs, des chefs d'entreprises, etc. Chaque année, près d'une centaine

d'entreprises internationales et locales se donnent rendez-vous dans cet espace privilégié d'échanges pour satisfaire leurs besoins en ressources humaines qualifiées. Grâce aux Journées Entreprises et à l'appui de la Maison de l'Entreprise, l'insertion professionnelle des diplômés de 2iE est dynamisée. Depuis 2005, plus de 90% des diplômés obtiennent un emploi 6 mois après leur formation.

C'est également cette approche qui a guidé le partenariat en 2004 avec le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou pendant lequel les artisans appuyés par la Maison de l'Entreprise ont reçu des appuis conséquents pour exposer leurs réalisations aux visiteurs venus du monde entier.

L'organisation d'événements phares destinés à stimuler la création d'entreprise par la récompense et la promotion de modèles innovants.

C'est le cas des journées de l'entrepreneuriat burkinabé (JEB) qui sont organisées dans l'objectif de donner l'occasion de célébrer, au moins une fois par an, l'importance du secteur privé dans la création de richesses et d'emplois, à travers des manifestations de portée nationale qui se veulent unitaires et populaires. Ces journées qui sont organisées par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso avec l'appui de ses partenaires, prennent la forme d'activités multiples qui ont pour objectifs de :

- Faciliter l'accès des PME à l'information utile pour leur développement à travers la mise en relation des porteurs de projets avec les institutions financières et les professionnels des services non financiers ;
- Créer des cadres d'échanges sur des sujets de préoccupation du secteur privé ;
- Stimuler la créativité et l'innovation dans la création et le développement des entreprises ;
- Reconnaître les mérites des acteurs au développement du secteur privé.

La première édition des JEB s'est tenue du 22 au 25 novembre 2006 et fut un succès mémorable au regard à la forte mobilisation qu'elle a suscitée dans toutes les sphères du secteur privé. Depuis lors, la MEBF et ses partenaires ont tenu le pari de l'organisation annuelle de ces journées qui ont conquis les cœurs des partenaires techniques et financiers

qui, chaque année renouvellent leur adhésion aux JEB en apportant des soutiens multiples et multiformes. Huit (8) éditions des JEB ont été organisées de 2006 à 2013 avec un éclat sans cesse croissant d'édition en édition, inscrivant cet évènement dans l'agenda des grands rendez-vous annuels du secteur privé au Burkina Faso.

La nuit du mérite organisée pendant ces journées consacre la cérémonie de félicitation des acteurs et partenaires méritants du secteur privé. Elle permet de stimuler la culture de l'excellence en récompensant les opérateurs économiques méritants. Elle encourage l'innovation et la créativité à travers une distinction des meilleurs projets d'entreprises issus de la compétition de plans d'affaire. En 2013 plus de 50 entreprises et porteurs d'initiatives entrepreneuriales ont été récompensés par des institutions de renom parmi lesquelles des banques et grandes entreprises multinationales. Le premier lauréat et son dauphin ont présenté des projets localisés dans le pôle de croissance de Bagré.

Tableau 5: Deux premiers lauréats des JEB 2013 de la Maison de l'Entreprise

| Structure | Titre du projet | Montant du prix |
|------------------|--|------------------------|
| Boubacar CONGO | Production maraîchère sous serre à Bagré | 7.000.000 |
| Antoine SORGHO | Mise en place d'une Laiterie à Bagré | 10.000.000 |

2.2 Les leçons apprises de l'expérience de la maison de l'entreprise

L'expérience de la Maison de l'Entreprise en matière de facilitation à la création d'entreprise, tant du point de vue de sa conception que de sa gestion permet de dégager les enseignements suivants :

1. **L'importance du processus par lequel les activités sont mises en œuvre est fondamentale. Plus le processus est participatif, plus les chances de succès de l'initiative sont grandes.** Les facteurs clefs de succès du projet reposent pour l'essentiel sur une forte implication des organisations bénéficiaires des appuis dans la définition de ceux - ci. Le rôle du secteur privé à travers ses organisations de représentation est essentiel à l'implication des entreprises. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, instance de représentation du secteur privé a été associée à tous les projets de la Maison de l'Entreprise avec qui elle a développé une véritable complémentarité dans la promotion de l'entreprise privée.
2. **Si une institution veut réussir dans une mission d'appui au secteur privé et produire des résultats significatifs elle doit développer des expertises pointues dans des domaines qui concernent les besoins d'accompagnement des entreprises.** Le succès de la Maison de l'Entreprise repose, en partie, sur la compétence de ses experts d'accompagnement, pour la plupart nantis d'une expérience significative en gestion d'entreprise. Elle a également mis en place un dispositif reposant sur l'identification et l'agrément d'experts de haut niveau qu'elle a mis en relation avec les entreprises pour les accompagner dans leur développement. La légitimité de la Maison de l'Entreprise repose sur la pertinence de ses appuis et la qualité des experts qui les délivrent. Si les chambres de commerce et les autres structures d'appui ont reconnu son leadership en la manière, elle le doit en partie à la qualité des prestations d'accompagnement fournies par ses experts et autres consultants qu'elle met à la disposition des entreprises. La parfaite organisation de ses événements phares tels la Compétition des Plans d'Affaires a contribué à la consolidation de sa place de leader dans le pays.
3. **L'accompagnement par un expert est un élément clé de la pérennité d'une entreprise en phase de création.** Cette assertion prouvée mondialement est aussi valable dans le contexte de nos pays africain où les entreprises sont encore beaucoup plus fragiles. Faute

de compétences en gestion les entrepreneurs se trouvent au départ confrontés à de sérieux obstacles qui freinent le développement de leur projet. Le regard et les conseils d'un expert constituent des gages de bonnes pratiques pour une entreprise en création. Quels que soient le type de projet que l'on envisage de mettre en oeuvre, sa taille, le secteur d'activité concerné, il est un point très important pour se donner les meilleures chances de succès : ne pas rester isolé et se faire accompagner par un expert. Dans le cas du Burkina Faso, les entreprises qui ont reçu les appuis des experts de la Maison de l'Entreprise ont connu des niveaux de pérennité plus élevés et un niveau de développement plus rapide.

4. **L'information est indispensable pour la réussite d'une mission d'appui à des entreprises privées.** En effet, l'absence d'information empêche à une bonne partie des porteurs de projets de bénéficier des avantages offerts par les dispositifs d'appui comme la Maison de l'Entreprise. Les rencontres d'échanges organisées par la Maison de l'Entreprise pour informer les porteurs de projets ont produits des effets positifs sur le nombre de nouvelles créations. Les commerçants et autres acteurs de la vie économique et socio-professionnelle ont été sensibilisés à plusieurs reprises sur les nouvelles mesures relatives à la création d'entreprise initiées par le gouvernement du Burkina Faso suite à l'adoption de nouvelles réformes le 30 janvier 2014 par les instances de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) dans l'Acte Uniforme portant sur les sociétés commerciales et les groupements d'intérêt économique. Ces rencontres d'échanges initiées conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, et la Maison de l'Entreprise ont suscité beaucoup d'intérêts pour les acteurs potentiellement concernés.
5. **Une réactivité des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des réformes constitue un atout important pour un pays qui veut promouvoir avec succès la création d'entreprises.** Dans l'élan des réformes nécessaires devant favoriser le climat des affaires en général, et la création des entreprises en particulier, le Burkina Faso a encore franchi un pas en adoptant le 26 mai 2014, un décret qui introduit des allègements en termes de coût et de procédures liés à la création des entreprises notamment la Société à Responsabilité Limitée « SARL ». Une telle innovation a certainement un impact positif direct dans les investissements, et surtout dans la formalisation des entreprises jusque-là peu enclines à sortir de l'informel au regard de certaines exigences, notamment au plan fiscal. Si dans certains pays les pouvoirs publics tardent à insérer les nouvelles réformes promues par

l'OHADA, au Burkina cela s'est fait dans la foulée de ses changements avec la mise en œuvre d'une campagne de promotion pour amener les populations à bénéficier des nouvelles mesures.

6. **La liberté d'entreprendre doit être une réalité sinon les lourdeurs et contraintes administratives constitueront des handicaps insurmontables.** Membre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), le Burkina a institué en 1995 un code des investissements qui garantit à toute personne physique ou morale la liberté d'entreprendre. Ce, qu'elle que soit sa nationalité et l'activité développée, dans la mesure où elle participe au développement économique et social du pays. D'après le rapport Doing Business 2015, pour créer son entreprise au Burkina, l'entrepreneur doit franchir trois étapes (03) et pour une durée totale de treize (13) jours. Une procédure très incitative comparée à la moyenne subsaharienne (7,8 procédures pour une durée totale de 27, 3 jours). Outre cette procédure courte, le pays offre des coûts de création bas, soit 44,7% du revenu par habitant, contre 56,2% pour la moyenne subsaharienne. Le Burkina Faso continue, à travers de nombreuses réformes entreprises ces dernières années, d'œuvrer pour rendre l'entrepreneuriat aisé.
7. **Sans l'appui des pouvoirs publics il est illusoire de produire des résultats dans un contexte africain caractérisé par une forte influence des dirigeants politiques sur l'environnement des affaires.** Les autorités Burkinabés ont soutenu le projet de création de la Maison de l'Entreprise dès le départ. Elles ont suivi le secteur privé dans sa volonté de se doter d'un instrument de promotion autonome échappant à l'influence de l'état. L'état Burkinabé a placé au cœur de sa stratégie de promotion de l'investissement la promotion de l'initiative privée à travers la création d'entreprises dont le capital est détenu à majorité par des nationaux. C'est pour cela que la stratégie de développement des pôles de croissance a accordé beaucoup de facilités aux entreprises locales qui veulent se lancer dans ses nouveaux espaces.
8. **Le dispositif devra intégrer un accompagnement à l'accès au financement faute de quoi les services non financiers ne pourront pas à eux-seuls développer les entreprises.** Les études récentes l'ont montré, sans un financement adéquat les entreprises nouvellement créées vont disparaître dans les trois (3) premières années de leur existence.

Les entreprises Burkinabés ont un accès relativement difficile au crédit bancaire. 30% seulement de ces entreprises parviennent à obtenir un crédit dans de bonnes conditions auprès des institutions financières selon l'édition 2009 du rapport Doing business de la banque mondiale. Cette tendance, si elle ne s'inverse pas plomberait tous les efforts fournis pour améliorer le cadre de gestion des entreprises au Burkina. C'est ce qu'ont compris les pouvoirs publics en mettant en place la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB), Etablissement Financier à caractère bancaire, constituée à l'initiative de l'Etat et des établissements de crédit (Banques et Etablissements Financiers) du Burkina Faso, pour faciliter l'accès au financement des PME/PMI/TPE.

9. **Le développement de synergie et de complémentarité doit être érigé en ligne de conduite par tous les acteurs intervenant dans le domaine de la promotion de l'entreprise si un pays veut produire des résultats significatifs.** Si la Maison de l'Entreprise a connu un succès dans le domaine de l'appui aux entreprises elle le doit en partie à la stratégie du secteur privé qui s'est appuyé sur le principe de subsidiarité pour éviter tout chevauchement dans les interventions. Les exemples les plus marquants sont visibles dans les relations entre la Chambre de Commerce du Burkina et la Maison de l'Entreprise. C'est deux (2) institutions qui peuvent avoir des missions similaires sur certains de leurs domaines de compétences ont développé une complémentarité saluée par tous les acteurs de l'entreprise au Burkina Faso. Les études de faisabilité de la plupart des projets de la Chambre de Commerce sont coordonnées par la Maison de l'Entreprise qui gère la plupart des dispositifs d'appui au secteur privé. Les CEFORE de certaines villes de l'intérieur sont hébergés par des antennes de la Chambre de commerce. Les informations du fichier NERE de la Chambre de Commerce sont disponibles en permanence pour les experts de la Maison de l'Entreprise. Cette recherche de complémentarité s'est élargie aux entités étatiques qui développent des activités en étroite association avec le secteur privé. Elles logent dans certaines zones reculées des démembrements de la Maison de l'Entreprise, notamment au niveau des agences de la Direction Générale des Impôts.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La Maison de l'Entreprise, malgré ses résultats significatifs ne touche qu'une portion relativement faible des entreprises et porteurs de projets au Burkina. Pour résoudre le problème du chômage et ses conséquences néfastes sur la société Burkinabé, le nombre d'emplois créés par les entreprises devrait augmenter sensiblement. Pour cela nous avons identifié des mesures correctives ou complémentaires à mettre en place, sous forme de recommandations, pour amplifier les performances de la Maison de l'Entreprise.

Nos principales recommandations porte sur :

- La fiabilisation des statistiques sur l'entreprise ;
- L'amélioration du dispositif d'appui mis en place par la Maison de l'Entreprise ;
- La nature des produits et services offerts ;
- La facilitation de l'accès au financement pour les entreprises ;
- La mise en place d'un fonds d'appui aux entreprises en difficulté ;
- La participation à la promotion des pôles de croissance.

Recommandation 1 : Initier des travaux de fiabilisation des statistiques sur le nombre d'entreprises et adapter la charte des PME à la réalité locale.

La formulation adéquate des politiques d'appui au secteur privé au Burkina Faso souffre de l'absence de données précises sur la population des entreprises ainsi que d'une meilleure définition des sous-groupes homogènes désignés sous le label générique de PME/PMI. Il est donc indispensable que le pays soit doté des outils d'analyse lui permettant de comprendre et de suivre l'évolution de son tissu productif afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes ciblés avec des indicateurs de performance fiables et d'aboutir à une charte des PME. De tels dispositifs offrent des conditions préalables au bon fonctionnement d'un climat attractif des investissements.

Nous recommandons, pour la mise en œuvre de cette recommandation, que la Maison de l'Entreprise conduise avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers une étude sur la réalisation d'une typologie des entreprises. Elle sera conduite en exploitant le fichier NERE

de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Cette étude devra s'appuyer sur l'expertise technique de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). En plus du fichier NERE, l'étude devra exploiter les données disponibles auprès de la centrale des bilans de la BCEAO, de la Direction Générale des Impôts et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

La communication avec les entrepreneurs est une condition de réussite de la mise en œuvre de cette recommandation. En effet, si les statistiques sur les entreprises ne sont pas fiables, c'est en partie le fait de l'existence sur le fichier NERE d'entreprises qui n'existent plus sans que leurs promoteurs ne le déclarent pour radiation. Il en est de même de la promotion de la formalisation des entreprises de secteur informel qui ne sont prises en compte dans presque aucune statistique malgré leur nombre très important.

Recommandation 2 : Mettre en place un dispositif spécifique de concertation avec certains segments de secteur privé afin d'améliorer le dispositif d'appui mis en place par la Maison de l'Entreprise. Une large ouverture devra être faite en direction des très petites entreprises du secteur informel pour qui les conditions d'adhésion devront être allégées.

Certaines entreprises rencontrées lors de nos enquêtes estiment ne pas être les cibles de la Maison de l'Entreprise qui ne se préoccupe pas d'elles, étant selon leurs responsables préoccupée par les seules grandes entreprises. Cette perception semble largement partagée par les entreprises du secteur informel, Notamment celles s'activant dans le petit commerce et le petit artisanat. Selon leurs responsables rencontrés tous les efforts faits par les pouvoirs publics envers elles ne visent qu'à les amener à payer des impôts.

La Maison de l'Entreprise a le devoir de contribuer à la formalisation de toutes les entreprises du secteur informel qui sont en marge des statistiques et des mesures d'accompagnement de l'Etat. Pourtant elles réalisent des fois des chiffres d'affaires largement supérieurs à ceux de certaines entreprises formelles.

Il est urgent voire impératif de mettre en place un important programme spécialement destiné à la promotion de la formalisation de certaines entreprises du secteur informel. Il s'occupera

de la sensibilisation des acteurs de ce secteur sur les avantages à tirer d'une existence légale formelle.

Ce nouveau programme devra impliquer toutes les parties-prenantes avant sa mise en place. La Chambre de Commerce et d'Industrie pourrait appuyer la Maison de l'Entreprise à faciliter cette concertation qui devra être la plus inclusive possible.

On peut imaginer l'ouverture de guichets au niveau des grands marchés des grandes capitales régionales afin de mettre à la disposition des personnes intéressées de toute l'information nécessaire. Les guichets d'information seront en relation directe avec les responsables des CEFORE et leurs animateurs pourront accompagner les entrepreneurs intéressés par la formalisation de leurs activités. A l'image des autres dispositifs, il faudra procéder à une sélection des candidats les plus motivés afin de ne pas trop se disperser pour des personnes qui ne souhaitent pas sortir de l'informel.

La conduite des formations en gestion de base, qui continuent de donner des résultats probants, sera maintenue avec les entrepreneurs de ce secteur. Les modules développés par le BIT pour les porteurs d'initiatives entrepreneuriales pourront être dispensés dans un premier temps, notamment : TRIE (Trouver son Idée D'Entreprise), CRE (Créer son Entreprise) et GERME (Gérer Mieux votre Entreprise).

Il faudra également revoir les conditions d'adhésion à la Maison de l'entreprise en créant un troisième collège à côté des deux (2) existants actuellement. Pour les membres appartenant à ce troisième collège les conditions d'adhésion devront être allégées selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6: Nouvelles modalités d'adhésion à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

| Désignation | Premier collègue | Second collègue | Troisième collègue |
|------------------------------|---|--|--|
| Critères | Entreprise individuelle, regroupement ou ONG dont le nombre de salariés est >5. | Entreprise individuelle, regroupement ou ONG dont le nombre de salariés est < 5. | Toute entreprise du secteur informelle quel que soit son nombre d'employés ou son mode de propriété. |
| | Entreprise sociétaire | Association ou groupement professionnel dont le nombre de membres est > 20 ou 50% au moins des membres appartenant au premier collègue. | |
| | Association ou groupement professionnel dont le nombre de membres est > 20 ou 50% au moins des membres appartenant au premier collègue. | Association ou groupement professionnel dont le nombre de membres est < 19 ou 50% au moins des membres appartenant au deuxième collègue. | |
| Droits d'adhésion | 150.000 FCFA | 150.000 FCFA | 50.000 FCFA |
| Cotisations annuelles | 200.000 FCFA | 75.000 FCFA | 25.000 FCFA |

Pour le système d'imposition retenu, la concertation pourra proposer aux services des impôts un montant forfaitaire dépendant du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise concernée avec un dispositif d'incitation. Ce dernier pourrait prendre la forme d'un « différé d'impôt pour entreprise en cours de formalisation ». Ce système s'est inspiré de celui mis en place pour promouvoir les sociétés qui investissent leurs bénéfices. Elles bénéficient d'un différé d'impôt sur une période allant jusqu'à trois (3) ans.

Recommandation 3 : Tenir compte des attentes des entreprises en proposant de nouveaux services d'accompagnement plus larges et plus adaptés au contexte.

Les services d'appuis aux entreprises sont jugés utiles et de très bonne qualité mais la gamme mérite d'être élargie pour intégrer tous les besoins des entreprises cibles de la Maison de l'Entreprise. En effet, beaucoup d'entreprises se trouvent confrontés à des problèmes de gestion après avoir reçu un financement et atteint un niveau d'activité plus élevé. Il ressort des discours des entrepreneurs qu'il manque dans le dispositif des appuis tels que la mise à disposition d'un accompagnement permanent par un expert pour la mise en œuvre et l'évaluation des résultats de la gestion de l'entreprise. Cet accompagnement devrait permettre au chef d'entreprise de mettre en pratique les acquis des formations reçus en ayant en permanence l'avis d'un expert.

Les nouveaux services qui pourraient compléter l'offre actuelle de la Maison de l'Entreprise concernent :

- La mise à disposition d'un coach à temps plein pour accompagner les organes internes de gestion afin d'éviter les risques de déviation ;
- L'appui au recrutement d'un expert-comptable pour certifier les compte de l'entreprise et ainsi rendre plus fiables l'information financière qu'elle produit. Ceci renforcerait à coup sûr la confiance des banques vis-à-vis des entreprises ;
- L'appui à la création de Centre de Gestion Agréés (CGA) appartenant à des groupements d'entreprises afin de mutualiser les moyens dont disposent les entreprises;

- Le développement de l'info gérance pour décharger les entreprises de petites tailles de la lourdeur de la gestion de données informatiques souvent dans des conditions qui n'assurent pas leur intégrité.

Recommandation 4 : Intensifier les actions de facilitation à l'accès des PME au financement des banques et SFD par une mise en relation plus formelle.

Le financement reste une contrainte majeure pour beaucoup d'entreprise malgré les efforts énormes consentis par les institutions financières pour assouplir les conditions d'accès à leurs produits. L'analyse des résultats de la Maison de l'Entreprise a permis de constater que les actions de facilitation sont souvent productrices de résultats tangibles. Nous recommandons à la Maison de l'Entreprise de formaliser ses appuis en termes de facilitation de l'accès au financement pour ses entreprises membres. Cette formalisation pourrait prendre deux (2) formes complémentaires : créer un fonds de cautionnement mutuel pour lever la contrainte liée aux garanties et présenter de manière formelle les dossiers de crédits des entreprises aux banques et SFD de leur choix.

La Compétitions des Plans d'Affaires est un bon cadre mais des actions permanentes d'appuis des promoteurs promus donneraient plus de résultat en matière d'accès au financement. L'exemple de la démarche de partenariat entreprise avec Coris Bank peut servir de référence parce qu'ayant débouché sur un engagement de financement de 500 millions en cinq (5) ans.

Recommandation 5 : Mettre en place au sein de la Maison de l'Entreprise un dispositif d'appui aux entreprises en difficulté. La plupart des entreprises en difficulté ne sont pas accompagnées. Pire, une bonne partie d'entre elles ne connaissent pas les raisons pour lesquelles elles sont plongées dans des difficultés. Pour certaines, si aucun appui ne leur est donné elles risquent de tomber en faillite, ce qui serait une grosse perte pour l'économie du Burkina.

La Maison de l'Entreprise pourrait faire évoluer son dispositif en créant un nouveau fonds d'appui aux entreprises en difficulté. Ainsi, pour ces dernières il peut être envisagé la réalisation, dans un premier temps d'un diagnostic préalable pour identifier les causes des difficultés rencontrées. Par la suite un plan de renforcement pourrait être élaboré afin de les remettre en bon état de fonctionnement.

Recommandation 6 : Poursuivre la participation à la promotion des pôles de croissance en répliquant le dispositif mis en place au niveau de Bagré et qui a produit des résultats probants grâce aux prestations d'accompagnement de la Maison de l'Entreprise.

Le pôle de croissance le plus avancé au Burkina Faso est sans conteste celui de Bagré. L'agropôle de Bagré est entré en vigueur le 1er novembre 2011. Bagrépôle affiche un capital d'un milliard, un coût total de 160 milliards sur 2013- 2017, 30 000 nouveaux emplois directs à l'échéance 2017¹⁰. Le pôle pilote de Bagré ayant été un modèle de réussite, le gouvernement a décidé d'élargir l'expérience à d'autres zones présentant des potentiels de développement.

Le dispositif mis en place devrait être répliqué dans les nouveaux pôles de croissance et de développement d'autant que des partenaires se sont déjà manifestés pour accompagner la démarche suite aux succès du pôle pilote de Bagré. La BAD et la Banque Mondiale ont promis des appuis conséquents autant au niveau des études préalables que de la construction d'équipements et d'infrastructure de désenclavement.

Il faudra toutefois tenir compte, dans la mise en place des dispositifs d'accompagnement de la Maison de l'Entreprise, de la spécificité des zones dans lesquelles les nouveaux pôles seront implantés.

La deuxième session de l'année 2013 du comité national de pilotage des pôles de croissance s'est tenue le 27 janvier 2014 à Bagré. Tenue sous le thème « Tirer les leçons du processus de construction du Pôle de croissance de Bagré pour le passage à l'échelle », elle a fait le bilan de la mise en œuvre de Bagrépôle et envisagé des perspectives.

Après le pôle de croissance de Bagré consacré à l'agriculture, le Burkina aura bientôt un autre pôle de croissances minier dans la région du sahel. C'est l'une des recommandations importantes de la deuxième session du comité de pilotage des pôles de croissances. Cette décision vise à accroître les retombées du secteur minier au profit des communautés de la région du Sahel qui abritent plusieurs mines et est riche en ressources animales. Le rapport de l'étude sur le Développement économique local dans les communautés minières du Nord/ Sahel du Burkina Faso, approuvé lors de la session du CNPPC, propose des orientations pour

¹⁰ Source : Secrétariat permanent du Comité national de pilotage des pôles de croissance.

ce pôle de croissance. L'étude recommande entre autres l'amélioration de la prestation des services au niveau local et la réalisation d'infrastructures avec pour effets la création d'emplois dans la région du Sahel, un accès aux services publics et aux infrastructures de base. La Maison de l'Entreprise devra prendre en charge cette composante liée à la mise à disposition des services d'accompagnement aux entreprises minières ;

Une cellule de préparation du pôle de croissance minier sera mise en place avec la participation active de la Maison de l'Entreprise. Elle devra coordonner et suivre les actions primordiales indispensables à l'entrée en vigueur dudit pôle.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION GENERALE

La présente étude avait pour but de vérifier l'hypothèse selon laquelle les dispositifs de la Maison de l'Entreprise ont une influence positive sur la création d'entreprises au Burkina Faso. Il s'agissait, à travers des enquêtes de terrain d'analyser les performances de la MEBF en matière de création et de consolidation d'entreprises. Plusieurs entreprises basées dans les principales villes du Burkina ont été visitées entre avril et octobre 2015. Elle a été réalisée avec peu de moyens dans une période relativement courte. Pour ces raisons nous étions obligés de limiter la taille de notre échantillon, ce qui peut constituer une limite pour la généralisation des résultats de nos enquêtes.

Toutefois, l'étude a permis de constater que la MEBF a produit des résultats probants en matière de facilitation à la création d'emplois : réduction des délais de création, augmentation du nombre d'entreprises viables, contribution à l'amélioration du climat des affaires, augmentation du taux de survie des entreprises et facilitation de l'accès des PME aux financements des SFD.

Ses résultats significatifs ont besoin d'être consolidés par la mise en œuvre de réformes sur les statistiques sur le nombre d'entreprises et l'adaptation de la charte des PME à la réalité locale.

L'intensification de la facilitation de l'accès des PME au financement des banques et SFD devra se poursuivre par des actions de mise en relation plus formelle.

Afin de prendre en compte toutes les catégories d'entreprises, la Maison de l'Entreprise pourrait mettre en place un dispositif d'appui aux entreprises en difficulté.

Une poursuite de la participation à la promotion des pôles de croissance en répliquant le dispositif mis en place au niveau de Bagré est fortement conseillée.

L'expérience du Burkina a révélé des facteurs clefs de succès qui peuvent expliquer les résultats atteints. Ainsi, une volonté politique forte de l'état de s'engager dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises est indispensable. Un fort appui des Partenaires Techniques et Financiers reposant sur les principes de responsabilité et de transparence peut s'avérer également déterminant.

Le secteur privé doit être placé au cœur des dispositifs mis en place, l'état ne se limitant qu'à accompagner les créateurs.

D'autres facteurs peuvent s'avérer déterminants, notamment une démarche de mise en oeuvre des appuis tirée par la demande complétée par une réelle proximité des dispositifs d'appui.

En dépit des résultats atteints certains points devront être surveillés pour ne pas hypothéquer l'avenir des entreprises créées avec l'appui de la Maison de l'Entreprise.

La question du financement demeure toujours une contrainte et la plupart des entreprises qui meurent avant leur troisième anniversaire rencontrent d'énormes difficultés pour financer leur croissance (plus de 40 % selon les résultats d'une étude réalisée en 2011). L'important travail de facilitation entrepris pour rapprocher les banques et SFD avec les entreprises devra se poursuivre avec plus d'intensité afin d'amener les institutions financières à assouplir leurs conditions d'accès à leurs ressources. L'exemple de la Coris Banque devra être vulgarisé afin que les banques réticentes à entrer en affaire avec les PME comprennent qu'il est possible de nouer un partenariat gagnant-gagnant avec ces dernières.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages Généraux

Claude ALBAGLI et Georges Maurice HENAULT, La création d'entreprise en Afrique, EDICEF, 1996.

Daniel BELLAHSEN et Marie GRANGER, Votre profil d'entrepreneur – Editions d'Organisation, février 2011.

Daniel COHEN, Comment sauver l'entreprise, Comprendre, anticiper, agir – Eyrolles, janvier 2015 (préface de Jacques ATTALI).

Francis LEFEBVRE, Guide pratique du chef d'entreprise et de son conseil – Audecia, 2015.

Guy KAWASAKI, L'art de se lancer, Le guide tout-terrain pour tout entrepreneur, éditions Diateino (traduit par Marylène DELBOURG-DELPHIS), mars 2006.

Issoufou SARE, « Création et développement des entreprises du disque au Burkina Faso: enjeux, difficultés et perspectives », éditions universitaires européennes, 2011.

Nancy BENJAMIN et Ahmadou Aly MBAYE, Les entreprises informelles de l'Afrique de l'Ouest Francophone, taille, productivité et institutions.

Sandra LE GRAND, Entreprendre : un peu, beaucoup, passionnément. Lettre ouverte à celles (et ceux) qui veulent créer leur entreprise - Editions Télémaque, octobre 2010.

S. JOSIEN et Landrieux, L'essentiel de l'économie d'entreprise, éd Gualino, 2008.

Sophie Charlotte CHAPMAN et Sandrine FRANCHET, Guide des entrepreneuses créatives - Eyrolles, 2015.

Rapports d'études

Etude sur le profil des créateurs d'entreprises et d'évaluation de la mortalité des nouvelles entreprises.

Rapport de synthèse des travaux de la 14^{ème} édition de la rencontre gouvernement du Burkina Faso/secteur privé.

Rapport étude prospective et planification stratégique « Burkina 2025 » du Conseil National de Prospective, Avril 2005.

Autres documents

Observatoire sur le climat des affaires - Regard sur l'état du climat des affaires au Burkina Faso – Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, décembre 2013.

Journal « Le promoteur » n° 1 à 34

Rapports Doing Business 2007 à 2014

Charte des PME du Burkina Faso, version 2010

« L'accès au financement des PME/PMI : enjeux et perspectives », M. Y. TIENDREBEOGO, CT du Ministre De l'Economie et des Finances - Mai 2011.

Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso - Lettre de veille 1 à 38

Note de conjoncture mars 2015 de la Direction de la Prospective et de l'intelligence Economique de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Burkina Faso (DPIE).

Entreprises privées et investissements au Burkina Faso, document de travail de la première session du Conseil Présidentiel sur l'Investissement (CPI).

Webographie

<http://www.westafrica.smetoolkit.org> (Site web promu par la Société Financière Internationale du groupe de la Banque Mondiale) :

<http://www.ciaworldfactbook.gov> (Site web de la Central Intelligence Agency du Gouvernement Américain)

<http://www.ilo.org> (Site web du Bureau International du Travail)

<http://www.europ-aid.org> (Site web d'Europ Aid).

<http://www.ifc.org> (Site web officiel groupe SFI de la Banque Mondiale).

<http://www.banquemondiale.org> (Site web officiel de la Banque Mondiale).

<http://www.gouvernement.gov.bf> (Site web officiel du Gouvernement du Burkina Faso).

<http://www.me.bf> (Site web de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso).

<http://www.cci-bf.bf> (Site web de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso).

<http://www.burkinapmepmi.com> (Portail des PME / PMI au Burkina Faso).

<http://www.insd.bf> (Site web officiel de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso).

<http://www.apsfd-burkina.bf> (Site web de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés).

<http://www.icfafrica.org> (Site web officiel de The Investment Climat Facility Africa).

<http://www.microfinancegateway.org> (Portail francophone de la microfinance).

CESAG - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire utilisé pour la collecte des données

Présentation de l'enquête

1. Entreprise?

- 1. PME
- 2. SFD
- 3. Entreprises en faillite
- 4. Entreprise agricole

2. Date de création

- 1. Moins de 2 ans
- 2. Entre 2 et 5 ans
- 3. Plus de 5 ans

3. Quel est le motif de votre faillite?

- 1. Mauvaise gestion
- 2. Absence de financement
- 3. Inconnu
- 4. Absence d'accompagnement

4. Localisation?

- 1. Ouagadougou
- 2. Bobo Dioulasso
- 3. Dédougou

Relations avec la Maison de l'Entreprise

5. Modalités de création?

1. Avec l'appui de la ME

2. Sans la ME

6. Etes-vous appuyé par la ME?

1. Oui

2. Non

7. Quels sont les appuis reçus de la ME?

1. CEFORE

2. Intermédiation financière

3. Création

4. Formation

5. Plan d'affaires

6. Assistance technique

7. Financement

Produits et services

8. Services reçus de la Maison de l'Entreprise

1. Facilitation accès au financement

2. Formation

3. Plan d'affaires

4. Facilitation création

5. Appui outils de gestion

6. Elaboration politique de communication

7. Appui à la recherche de partenaires

Appréciation des interventions de la ME

9. Quel appui de la ME vous a été le plus bénéfique?

- 1. Formation
- 2. CEFORE
- 3. Intermédiation
- 4. Financement
- 5. Plan d'affaires

10. Les services de la Maison de l'Entreprise sont-ils accessibles?

- 1. Oui
- 2. Non

Difficultés rencontrées

11. Quelles difficultés rencontrez-vous?

- 1. Financement
- 2. Gestion

12. Si difficultés qu'est-ce que la ME vous a apporté?

- 1. Renforcement de compétences
- 2. Accès au financement
- 3. Professionnalisme
- 4. Meilleure image
- 5. Plus grande part de marché

13. Etes-vous appuyé par la ME?

- 1. Oui
- 2. Non

Impact sur les SFD

14. Quels appuis aux SFD?

- 1. Recherche d'agrément
- 2. Plan d'affaires
- 3. Formation
- 4. Développement de nouveaux produits

15. Quel résultat pour les SFD?

- 1. Diversification des produits financiers
- 2. Accès au refinancement bancaire
- 3. Renforcement des compétences du personnel
- 4. Reconnaissance légale

Pôle de Bagré

16. Quels appuis au pôle de Bagré?

- 1. CEFORÉ
- 2. Plan d'affaires
- 3. Formation
- 4. Facilitation accès au financement
- 5. Appui à la commercialisation

17. Impact sur la création d'emplois?

- 1. Développement entreprise
- 2. Augmentation chiffre d'affaires
- 3. Nouveaux débouchés
- 4. Certificat des produits
- 5. Accès aux marchés extérieurs

Enquête de satisfaction

18. Satisfait de la ME?

- 1. Oui
- 2. Non

19. Pourquoi?

- 1. Appui très ciblé et utile.
- 2. La Maison de l'entreprise ne se préoccupe pas de nous.
- 3. On ne nous aide pas.
- 4. Qualité des appuis.

CSAG - BIBLIOTHEQUE

Annexe 2 : Liste des Institutions financières rencontrées

| Institution | Statut juridique |
|--------------------|----------------------------------|
| CEC/SI | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |
| MELKA PRESTIGE | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |
| COOPEC KAYORO | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |
| RCPB | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |
| GRAINE SARL | Société A Responsabilité Limitée |
| CEC/OUAGA | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |
| CORIS BANQUE | Banque |
| BACB | Banque |
| BOA | Banque |
| ECO BANK | Banque |
| R-BTEC | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |
| CODEC | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |
| MICRO START | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |
| RCPB | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |
| SOFIGIB | Etablissement Financier |
| MUFEDE - B | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |
| UCEC - B | Mutuelle d'Epargne et de Crédit |

Annexe 3 : Adresses et lieux de contact des structures d'appui rencontrées

| Institutions | Contacts |
|-------------------------|--|
| CCI-BF | Avenue de Lyon, 01 BP 502 Ouagadougou 01 Téléphone : (226) 25 30 61 14/15/(226) 25 31 12 66/67 Fax : (226) 25 30 61 16 |
| MEBF | 132, Avenue de Lyon ,11 BP 379 Ouagadougou – Burkina Faso - Tél. : 50 39 80 60 Fax : 50 39 80 62 Site Web : www.me.bf |
| DILIGENCE CONSULT | Secteur 17, Kouritenga, Sis l'immeuble en face du Lycée Vénégré à Ouagadougou au Burkina Faso. Tél. : 25 41 42 04 / 77 53 99 38 diligence.consult@yahoo.fr |
| BURKINA PME/PMI. COM | 100 mètres coté EST du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) 09 BP 1178 Ouagadougou 09 - Burkina Faso/ Afrique de l'Ouest Tel : +22650363383 / +22670270192 Courriel : infos@burkinapmepmi.com |
| SIAO | Avenue Tansoba KIEMA 01 BP 3414 Ouagadougou Tél. : +226 50 37 32 56/ +226 50 37 32 57 / Fax: +226 50 37 32 60 Site web: www.siao.bf |
| APSF BURKINA | Secteur 21, Boulevard Tansoba porte 365 01 BP 5386 Ouagadougou 01 Tel/Fax : (00226) 50 36 44 83 E-mail : apsfdbf@fasonet.bf Site web : www.apsfd-burkina.bf |
| CNSS | 01 B.P : 562 Ouagadougou 01 Tél. : (226) 50 30 60 78 à 80 - Fax. : (226) 50 30 77 94 |
| DGI | 01 BP 119 Ouagadougou 01 - Burkina Faso |
| INSD | Ouagadougou 01 BP 374 Ouaga 2000 - Burkina Faso Tél. : +(226) 50376204 / 50478051 / Fax. : +(226) 50376226 Web : http://www.insd.bf |